

Rapport annuel 2018

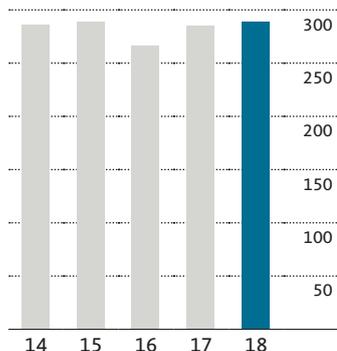
Le 61^e rapport financier de la Banque Migros SA

Comptes annuels en mio de CHF/Variation	2018	
Somme du bilan	44 679	+3,2%
Prêts à la clientèle	39 017	+4,1%
Fonds de la clientèle	34 565	+1,6%
Capitaux propres ¹	3 857	+3,9%
Produit d'exploitation	620	+4,7%
Charges d'exploitation	296	+5,5%
Résultat opérationnel	288	+2,2%
Bénéfice de l'exercice	204	+1,8%
Dépôts de la clientèle	11 218	-8,8%
Volume des fonds de placement	2 448	-1,9%
Effectif du personnel ²	1 344	+1,9%
Nombre de succursales	67	+0

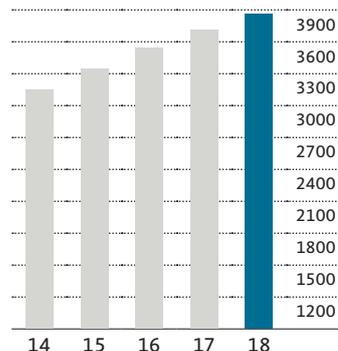
Normes de fonds propres		
Fonds propres pouvant être pris en compte	3 787	+4,3%
Fonds propres exigibles	1 834	+2,3%
Taux de couverture	207%	

Ratios		
Fonds de la clientèle en % des prêts à la clientèle	88,6%	
Rendement des capitaux propres ³	7,6%	
Cost/income ratio ⁴	47,4%	

Résultat opérationnel en mio de CHF



Capitaux propres en mio de CHF



La Banque Migros SA a continué à développer ses activités commerciales en 2018. Le volume hypothécaire a progressé au-delà du marché et le résultat net des opérations d'intérêts s'est également accru en parallèle. Les opérations de placement ont à nouveau connu une évolution particulièrement réjouissante, avec une forte croissance, entre autres, des mandats de gestion de patrimoine et de la clientèle détenant des fonds de placement durables. Le résultat de l'exercice a ainsi totalisé CHF 204 millions en 2018, tous secteurs confondus, ce qui représente une hausse du bénéfice de 1,8%.

Fabrice Zumbrunnen

Président du Conseil d'administration

Dr. Harald Nedwed

Président de la Direction générale

Table des matières

Avant-propos du président du Conseil d'administration	2
Rapport de l'exercice 2018	3
Bilan au 31 décembre 2018	6
Compte de résultat 2018	7
Répartition du bénéfice	8
Tableau des flux de trésorerie 2018	9
État des capitaux propres	10
Annexe aux comptes annuels	11
Informations relatives au bilan	21
Informations relatives aux opérations hors bilan	36
Informations sur le compte de résultat et autres informations essentielles	37
Rapport de l'organe de révision	39
Gouvernance d'entreprise	40
Régions et succursales	52

¹ y compris réserves pour risques bancaires généraux et avant répartition du bénéfice

² effectif corrigé du temps partiel, places d'apprentissage à 50%

³ résultat opérationnel en % de la moyenne des capitaux propres

⁴ rapport entre les charges d'exploitation et le produit d'exploitation (hors variation des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts)

Avant-propos du président du Conseil d'administration

En 2018, cela faisait 60 ans depuis que Gottlieb Duttweiler, fondateur de la Migros, a ouvert la première succursale de la Banque Migros. En 1958, l'offre se limitait encore à des obligations de caisse et à des comptes de dépôt. Depuis, le monde de la finance a bien changé – et la Banque Migros aussi. Elle s'est ainsi établie au fil des ans, et avec les opérations de placement, elle a mis en place et développe en permanence un deuxième pilier de rendement, parallèlement aux opérations à différentiel d'intérêt. Une étape importante a été franchie en 2018, par la concentration de l'offre de placement sur trois domaines: la gestion de patrimoine, le conseil en placement personnel et la gestion de dépôt (execution only). La Banque Migros a anticipé de la sorte les modifications qui découleront de l'entrée en vigueur de la loi sur les services financiers (LSFin) en 2020.

Elle a pris la décision stratégique de s'engager dans un nouveau secteur d'activité à fin août 2018, en acquérant une participation majoritaire dans CSL Immobilien AG. Ensemble, la Banque Migros et CSL Immobilien forment un nouveau prestataire d'une gamme complète de services immobiliers pour la Clientèle Entreprises ainsi que pour les investisseurs privés et institutionnels sur le marché suisse. Ce partenariat avec CSL et le renforcement des opérations de placement permettent d'élargir et de diversifier la base de revenus de la Banque Migros.

Elle a d'ailleurs démontré la stabilité de son modèle d'affaires pendant l'exercice sous

revue. Sa situation bénéficiaire a en effet résisté au plus fort repli des marchés financiers depuis le début de la crise financière, en 2008. L'indice boursier suisse SMI a par exemple cédé 10,2%, reflétant l'attente d'un net ralentissement conjoncturel. Pour 2019, la Banque Migros ne table que sur une croissance du produit intérieur brut suisse de 1,8%, contre 2,7% en 2018. Compte tenu de la faiblesse de l'évolution économique, la période de taux bas devrait perdurer encore longtemps et, avec elle, la pression sur les marges des opérations d'intérêts.

Avec son modèle d'affaires, la Banque Migros se considère comme bien armée pour faire face non seulement aux défis des marchés financiers, mais aussi au contexte de numérisation croissante. Selon différents sondages, les Suisses se montrent ouverts aux services financiers électroniques comme ceux que propose la Banque Migros. En même temps, ces enquêtes montrent que, malgré son esprit innovateur, la clientèle suisse, en matière financière, se fie davantage à une banque qu'à de petites entreprises fintech ou à des groupes Internet mondiaux.

Les collaborateurs, les cadres et la Direction générale de la Banque Migros s'engagent au quotidien pour mériter cette confiance. Je les remercie tous pour le remarquable engagement dont ils ont fait preuve au cours de l'exercice écoulé. J'adresse aussi mes remerciements à nos clientes et clients pour la confiance qu'ils témoignent à l'égard de la Banque Migros depuis soixante ans.



Fabrice Zumbrunnen
Président du Conseil d'administration

Rapport de l'exercice 2018

Marche des affaires et situation économique de l'entreprise

La Banque Migros SA, domiciliée à Zurich, a poursuivi sa croissance en 2018. Le résultat net des opérations d'intérêts s'est accru de 3,9%, à CHF 469 millions. Le résultat des opérations de commissions a également connu une évolution réjouissante: il a augmenté de 3,5% à CHF 102 millions, grâce à l'expansion de la base de clientèle dans le domaine des placements. Le résultat des opérations de négoce a légèrement progressé par rapport à l'année précédente, pour atteindre CHF 33,6 millions (+0,2%). Les autres résultats ordinaires ont, quant à eux, fortement progressé à CHF 14,9 millions. Ce montant comprend un revenu à caractère unique, issu d'une participation provenant de la vente des activités d'acquisition et de terminaux du prestataire de paiement Aduno Holding SA, société dans laquelle la Banque Migros détient une participation de 7%. Globalement, le produit d'exploitation de la Banque Migros s'est accru de 4,7% à CHF 620 millions.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 5,5% à CHF 296 millions, notamment en raison du développement des activités de base et de coûts supplémentaires pour des solutions informatiques d'avenir. Le cost/income ratio s'est inscrit à 47,4%, après avoir déjà atteint un niveau réjouissant durant l'exercice précédent (46,5%). Après déduction des amortissements, des provisions et des pertes, le résultat opérationnel s'est établi à CHF 288 millions (+2,2%). En prenant en compte le résultat extraordinaire, la constitution de réserves pour risques bancaires généraux ainsi que les impôts, le bénéfice déclaré s'élève à CHF 204 millions (+1,8%).

Fonds de la clientèle et refinancement

Dans le contexte des taux bas qui a prévalu tout au long de l'année, la réallocation des fonds de la clientèle s'est poursuivie: les engagements résultant des dépôts de la clientèle se sont ainsi accrus de 1,8%, tandis que les obligations de caisse ont diminué de 7,8%. Globalement, les fonds de la clientèle inscrits au bilan ont augmenté de 1,6% à CHF 34,6 milliards, ce qui représentait 88,6% des prêts à la clientèle, signe que la Banque Migros continue de jouir d'une structure de refinancement très favorable.

Opérations de crédit

Les prêts à la clientèle ont progressé de 4,1% à CHF 39,0 milliards. Les créances hypothécaires ont atteint CHF 37,0 milliards, soit une hausse de 4,3%, supérieure à la croissance du marché. Dans un environnement particulièrement compétitif, la Banque Migros est restée rigoureusement fidèle à sa politique prudente d'octroi de crédits en 2018 également. À la date de clôture du bilan, le portefeuille hypothécaire se composait, pour les immeubles d'habitation, à 97,7% de prêts hypothécaires en premier rang, avec un taux d'avance jusqu'à 67%. Le montant du crédit hypothécaire moyen s'élevait respectivement à CHF 330 700 pour les propriétés par étage et à CHF 440 500 pour les maisons individuelles. Les prêts hypothécaires à taux fixe représentaient 86,4% du portefeuille hypothécaire global. Les créances résultant de crédits privés totalisaient CHF 1,0 milliard (+0,8%).

Opérations de dépôt

83 100 clients ont confié leurs titres en dépôt à la Banque Migros: ce qui correspond à une progression de 1,9%. En raison de l'environnement boursier négatif, le volume des dépôts de titres a toutefois reculé de 8,8% à CHF 11,2 milliards. Le volume des Migros Bank Fonds a lui aussi diminué, de 1,9% à CHF 2,4 milliards, en tandem avec le marché. En revanche, le nombre de mandats de gestion de fortune a fortement progressé, à savoir de 34,0% (+17,9% en 2017).

Placements en titres et réserves de liquidités

La banque détient d'importantes réserves de liquidités sous la forme de placements en titres, afin d'assurer en tout temps le refinancement des prêts à la clientèle et ce, même en cas de modifications des conditions du marché. En 2018, les placements en titres détenus sous les postes «Opérations de négoce» et «Immobilisations financières» totalisaient CHF 745 millions et se composaient en majorité de titres de créance et de fonds de placement largement diversifiés. Par ailleurs, les réserves de liquidités détenues sous forme d'avoirs liquides et de créances sur les banques ont diminué de CHF 33 millions, à CHF 4,6 milliards.

Fonds propres

En 2018, la Banque Migros a une nouvelle fois pu renforcer sensiblement sa base de fonds propres. Le dividende distribué à l'issue de l'exercice 2017 s'élevait à CHF 81 millions; un montant de CHF 70 millions est proposé à l'Assemblée générale au titre du dividende pour l'exercice 2018. Les fonds propres pouvant être pris en compte au sens de la loi sur les banques et les caisses d'épargne (LB) se chiffraient à CHF 3,8 milliards (+4,3%) au 31 décembre 2018, ce qui correspond à un taux de couverture très confortable de 206,5% (contre 202,5% en 2017) par rapport aux fonds propres exigibles (volant anticyclique de fonds propres inclus). Le ratio des fonds propres globaux a ainsi grimpé de 18,8% à 19,3%.

Solide engagement social et environnemental

La Banque Migros verse chaque année des contributions significatives au fonds de soutien Engagement Migros, qui vise à promouvoir des projets pionniers dans une société en mutation. En 2018, le montant ainsi octroyé par la Banque Migros a atteint CHF 7,5 millions, contre CHF 5,3 millions en 2017.

Moyenne annuelle des emplois à plein temps

L'effectif du personnel en équivalents plein temps s'élevait à 1344 collaboratrices et collaborateurs à fin 2018 (contre 1319 l'année précédente). Les 59 places d'apprentissage sont comptabilisées pour moitié.

Réalisation d'une évaluation des risques

La Banque Migros suit une politique traditionnellement conservatrice en matière de risques. Son activité à l'échelle de l'ensemble de la Suisse lui assure une large diversification des risques de crédit, qui sont en majeure partie garantis par des gages immobiliers. Le risque de variation des taux d'intérêt fait l'objet d'une surveillance continue et est maintenu au sein d'une fourchette définie par le Conseil d'administration, grâce à des

mesures de gestion du bilan appropriées. Les autres risques ont une incidence restreinte sur la situation patrimoniale et les revenus de la banque. Pour de plus amples informations, prière de se référer à la section dédiée à la gestion des risques (pages 15 à 19).

État des commandes et des mandats

Dans le secteur bancaire, les mandats des clients sont exécutés en l'espace de quelques jours, raison pour laquelle aucune information utile concernant l'état des commandes et des mandats ne peut être fournie.

Activités de recherche et développement

La migration des clients vers le nouveau design d'e-banking a eu lieu durant l'exercice sous revue.

Changements au sein du Conseil d'administration et de la Direction générale

Fabrice Zumbrunnen et Michael Hobmeier sont entrés au Conseil d'administration de la Banque Migros à compter du 1^{er} janvier 2018. Fabrice Zumbrunnen a succédé à Herbert Bolliger, qui s'est retiré de ses fonctions de président de la Direction générale de la FCM et de président du Conseil d'administration de la Banque Migros SA à la fin de l'année 2017. Michael Hobmeier a quant à lui pris la succession de Brigitte Ross, qui avait quitté le Conseil d'administration de la Banque Migros SA à fin septembre 2017.

Le Conseil d'administration de la Banque Migros a nommé Bernd Geisenberger nouveau membre de la Direction générale et responsable de la Clientèle Entreprises au 1^{er} septembre 2018. M. Geisenberger a remplacé Marcel Egloff, qui a pris sa retraite après plus de 30 ans d'activité au sein de la Banque Migros.

Modifications concernant les participations

Le 27 août 2018, la Banque Migros SA a acquis 70% de CSL Immobilien AG, dont le siège est à Zurich, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018. L'offre de CSL Immobilien AG couvre de nombreux services immobiliers: le développement, la commercialisation (vente et première mise en location de biens résidentiels, commerciaux et de placement) ainsi que des études et analyses du marché immobilier. La Banque Migros a droit à un siège au Conseil d'administration de CSL Immobilien AG et en nomme également le président.

Événements exceptionnels après clôture de l'exercice

Il n'y a pas eu d'événement exceptionnel après la clôture de l'exercice 2018.

Perspectives de l'entreprise

La Banque Migros bénéficie d'une position enviable en termes de fonds propres, de refinancement et de systèmes, et elle affiche en outre de solides résultats. La hausse des prix des logements à usage personnel a marqué un net fléchissement, et certaines régions ont déjà enregistré de premières corrections à la baisse, ce qui a considérablement réduit le risque de bulle immobilière. Nous n'attendons donc pas de forte augmentation des défaillances hypothécaires. Pour autant que la politique de la Banque nationale suisse reste inchangée en matière de taux d'intérêt, nous escomptons pour 2019 un bénéfice comparable à celui de l'exercice sous revue.

Bilan au 31 décembre 2018

en CHF 1000	2018	2017	Variation	en %
Actifs				
Liquidités	4 169 312	4 150 880	+18 432	+0
Créances sur les banques	447 174	498 766	-51 592	-10
Créances sur la clientèle	2 019 858	2 016 205	+3 653	+0
Créances hypothécaires	36 997 475	35 462 216	+1 535 259	+4
Opérations de négoce	219 862	286 642	-66 781	-23
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	114	675	-561	-83
Immobilisations financières	531 070	616 545	-85 475	-14
Comptes de régularisation actifs	25 920	20 781	+5 139	+25
Participations	82 155	72 283	+9 873	+14
Immobilisations corporelles	134 916	152 017	-17 101	-11
Autres actifs	51 540	17 230	+34 310	+199
Total des actifs	44 679 397	43 294 242	+1 385 154	+3
Passifs				
Engagements envers les banques	255 183	50 815	+204 368	+402
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	33 912 834	33 317 119	+595 714	+2
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	51 661	15 714	+35 948	+229
Obligations de caisse	652 081	707 327	-55 246	-8
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	5 480 700	5 033 800	+446 900	+9
Comptes de régularisation passifs	102 589	105 823	-3 234	-3
Autres passifs	37 606	28 763	+8 843	+31
Provisions	329 983	322 067	+7 916	+2
Réserves pour risques bancaires généraux	1 259 280	1 238 538	+20 742	+2
Capital social	700 000	700 000	+0	+0
Réserve issue du bénéfice	1 693 277	1 573 637	+119 640	+8
Bénéfice	204 202	200 640	+3 563	+2
Total des passifs	44 679 397	43 294 242	+1 385 154	+3
Opérations hors bilan				
Engagements conditionnels	105 432	93 990	+11 442	+12
Engagements irrévocables	1 197 865	907 474	+290 390	+32
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	57 896	57 896	+0	+0
Crédits par engagement	0	0	+0	+0

Compte de résultat 2018

en CHF 1000	2018	2017	Variation	en %
Résultat des opérations d'intérêts				
Produit des intérêts et des escomptes	607 815	622 382	-14 568	-2
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	4 783	5 289	-506	-10
Charges d'intérêts	-139 108	-165 081	-25 973	-16
Résultat brut des opérations d'intérêts	473 490	462 590	+10 900	+2
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	-4 136	-10 878	-6 742	-62
Sous-total résultat net des opérations d'intérêts	469 355	451 712	+17 642	+4
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service				
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	69 392	64 909	+4 483	+7
Produit des commissions sur les opérations de crédit	5 313	5 417	-104	-2
Produit des commissions sur les autres prestations de service	41 073	42 161	-1 088	-3
Charges de commissions	-13 846	-14 003	-157	-1
Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service	101 932	98 483	+3 448	+4
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	33 582	33 502	+81	+0
Autres résultats ordinaires				
Produits des participations	12 775	5 075	+7 700	+152
Résultat des immeubles	2 201	2 391	-190	-8
Autres produits ordinaires	582	730	-149	-20
Autres charges ordinaires	-638	-81	+556	+683
Sous-total autres résultats ordinaires	14 919	8 114	+6 805	+84
Produit d'exploitation	619 788	591 812	+27 976	+5
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	-179 563	-172 150	+7 413	+4
Charges d'exploitation	-116 238	-108 130	+8 108	+7
Sous-total charges d'exploitation	-295 801	-280 280	+15 521	+6
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	-30 457	-29 805	+652	+2
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	-5 785	-295	+5 490	+1 861
Résultat opérationnel	287 745	281 432	+6 313	+2
Produits extraordinaires	1 644	822	+823	+100
Charges extraordinaires	-15	0	+15	+100
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	-20 742	-26 894	-6 152	-23
Impôts	-64 430	-54 720	+9 710	+18
Bénéfice	204 202	200 640	+3 563	+2

Répartition du bénéfice

Les comptes annuels de la Banque Migros font état d'un bénéfice de CHF 204,2 millions et d'un bénéfice reporté de CHF 277 132 pour l'exercice sous revue. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de répartir le bénéfice comme suit:

en CHF 1000	2018	2017	Variation	en %
Bénéfice	204 202	200 640	+3 563	+2
Bénéfice reporté	277	637	-360	-57
Bénéfice au bilan	204 480	201 277	+3 202	+2
Le Conseil d'administration propose de répartir le bénéfice comme suit				
Attribution à la réserve issue du bénéfice	134 000	120 000	+14 000	+12
Distribution du bénéfice	70 000	81 000	-11 000	-14
Bénéfice reporté	480	277	+202	+73

Les chiffres de l'exercice précédent sont conformes à la décision de l'Assemblée générale.

Tableau des flux de trésorerie 2018

en CHF 1000	Entrées 2018	Sorties 2018	Entrées 2017	Sorties 2017
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)				
Bénéfice	204 202		200 640	
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	30 457		29 805	
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	7 916		5 217	
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	20 742		26 894	
Compensation des corrections de valeur pour risque de défaillance et compensation des pertes		6 759		6 240
Comptes de régularisation actifs		5 139	561	
Comptes de régularisation passifs		3 234		13 046
Dividende de l'exercice précédent		81 000		54 000
Solde	167 186		189 831	
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres				
Capital-actions	0		0	
Solde	0		0	
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles				
Participations		9 873		3
Immobilisations corporelles		13 356		16 575
Solde		23 229		16 578
Flux de fonds de l'activité bancaire				
Créances hypothécaires		1 533 983		1 244 005
Créances sur la clientèle	1 830		290 189	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	595 714		558 294	
Obligations de caisse		55 246		56 997
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	446 900			79 300
Opérations de négoce	66 781			253 785
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	561			477
Immobilisations financières	85 475		40 471	
Créances sur les banques	51 592		226 938	
Engagements envers les banques	204 368			25 750
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	35 948			18 540
Autres créances		34 310	18 125	
Autres engagements	8 843			3 583
Liquidités				
Liquidités		18 432	375 166	
Solde		143 958		173 253
Total	167 186	167 186	189 831	189 831

État des capitaux propres

en CHF 1000	Capital social	Réserve issue du capital	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserve issue du bénéfice	Propres parts du capital	Bénéfice	Total
Capitaux propres en début d'exercice	700 000	0	1 238 538	1 573 637	0	200 640	3 712 815
Attribution à la réserve issue du bénéfice	0	0	0	120 000	0	-120 000	0
Dividendes	0	0	0	0	0	-81 000	-81 000
Variation nette du bénéfice reporté	0	0	0	-360	0	360	0
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux	0	0	20 742	0	0	0	20 742
Bénéfice 2018	0	0	0	0	0	204 202	204 202
Capitaux propres en fin d'exercice	700 000	0	1 259 280	1 693 277	0	204 202	3 856 760

Les informations réglementaires liées aux fonds propres et à la liquidité sont publiées sur banquemigros.ch.

Annexe aux comptes annuels

Raison sociale, forme juridique et siège de la banque

La Banque Migros SA est une société anonyme de droit suisse ayant son siège principal à Zurich. Active dans toute la Suisse en tant que banque universelle, elle offre ses services bancaires et financiers au travers de 67 succursales. Les opérations d'intérêts, principal domaine d'activité de la banque, contribuent pour environ trois quarts au produit d'exploitation. Le solde se répartit entre les opérations de commissions et de prestations de services, les opérations de négoce ainsi que les revenus des placements financiers, des immeubles et des participations.

Principes d'évaluation et d'établissement du bilan

Principes généraux

Les principes de comptabilité, d'établissement du bilan et d'évaluation sont régis par le droit des obligations, la loi sur les banques et son ordonnance ainsi que les prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers, conformément à la circulaire 2015/1 de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA.

Les comptes annuels publiés dans le présent rapport de gestion ont été établis sous forme de «boucllement individuel conforme au principe de l'image fidèle». Un boucllement statutaire peut être obtenu sur demande.

Les chiffres des comptes annuels ont été arrondis dans le cadre de cette publication, mais les calculs ont été effectués sur la base des chiffres non arrondis, raison pour laquelle des différences d'arrondis peuvent apparaître.

Les comptes annuels ont été établis selon le principe de continuité de l'exploitation. Les postes sont portés au bilan à leurs valeurs de continuation.

Les positions détaillées des postes du bilan font l'objet d'une évaluation individuelle.

Saisie et établissement du bilan

Toutes les opérations sont saisies dans les livres de la banque et évaluées pour le compte de résultat à la date de leur conclusion. Les opérations à terme sont inscrites comme opérations hors bilan, jusqu'à la date de règlement (échéance). La monnaie du bilan est le franc suisse.

Monnaies étrangères

Les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisées aux cours du jour. Les créances et obligations libellées en monnaie étrangère, les portefeuilles de devises de la banque ainsi que les opérations hors bilan sont convertis aux cours en vigueur à la date du bilan et les variations correspondantes sont comptabilisées via le compte de résultat. Les différences de change entre la conclusion de l'opération et son règlement sont comptabilisées via le compte de résultat. Les cours suivants ont été appliqués au 31 décembre 2018:

	Exercice sous revue	Année précédente
USD	0.9835	0.972
EUR	1.1262	1.171

Liquidités

Les liquidités sont comptabilisées à la valeur nominale.

Créances et engagements résultant d'opérations de financement de titres

Les opérations de financement de titres recouvrent les opérations de mise/prise en pension (repurchase/reverse-repurchase) ainsi que les opérations de prêt/emprunt de titres (securities lending/securities borrowing). Elles sont enregistrées au bilan à la valeur comptable des liquidités reçues ou créditées. Dans le compte de résultat, ces opérations sont enregistrées comme produits des intérêts et des escomptes.

Créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale, diminuée des corrections de valeur nécessaires.

Les avoirs en métaux précieux sont évalués à la juste valeur, dans la mesure où les biens concernés sont traités sur un marché efficient au niveau du prix, et liquide.

Les créances compromises, soit les créances pour lesquelles il est peu vraisemblable que le débiteur puisse honorer ses engagements futurs, sont évaluées de manière séparée, et la dépréciation de valeur est couverte par les provisions individuelles constituées à cet effet. Les prêts sont considérés comme compromis au

plus tard lorsque les paiements convenus par contrat (au titre du capital et/ou des intérêts) accusent un retard de plus de 90 jours. Les intérêts considérés comme étant en souffrance, soit les intérêts impayés depuis plus de 90 jours, et ceux dont le recouvrement est compromis ne sont plus perçus, mais portés en compte dans les corrections de valeur. Les prêts ne donnent plus lieu à un calcul d'intérêts lorsque la perception en est à ce point compromise que cette délimitation n'est plus estimée utile.

La dépréciation de valeur est calculée sur la base de la différence entre la valeur comptable de la créance considérée et le montant supposé encaissable, en tenant compte du risque de contrepartie et du produit net provenant de la réalisation des éventuelles sûretés. Si la procédure de réalisation va vraisemblablement s'étendre sur plus d'un an, un escompte est déduit de la valeur de réalisation estimée à la date du bilan.

Composé d'une multitude de petites créances, le portefeuille des crédits privés fait l'objet de corrections de valeur individuelles, déterminées de manière forfaitaire. S'agissant des crédits privés, les corrections de valeur sont calculées sur la base des niveaux de solvabilité de la centrale d'information de crédit (ZEK). Les crédits privés affichant des niveaux de solvabilité de 3 à 6 font l'objet de corrections de valeur proportionnellement décroissantes, basées sur des valeurs empiriques. Les pertes effectives sont portées directement à charge du compte de résultat.

En plus des corrections de valeur individuelles et des corrections de valeur déterminées de manière forfaitaire, la banque constitue une correction de valeur sur la base du portefeuille pour les risques de défaillance latents, afin de couvrir les risques latents présents le jour du bilan. Les risques de défaillance latents résultent des risques présents le jour du bilan, dans un portefeuille de crédit apparemment sain, et qui ne deviendront apparents qu'ultérieurement. Les coefficients servant au calcul des corrections de valeur pour risques de défaillance latents sont déterminés en fonction de la classification des risques interne à la banque et se fondent sur l'expérience. Ces coefficients font l'objet d'une révision annuelle par la Direction générale et sont adaptés sur la base de l'évaluation actuelle du risque.

La constitution et la dissolution de corrections de valeur individuelles pour des positions actives figurent au compte de résultat, sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Les corrections de valeur individuelles, les corrections de valeur individuelles déterminées de manière forfaitaire et les corrections de valeur pour risques de défaillance latents sont compensées avec les postes de l'actif.

En présence d'un acte de défaut de biens ou d'un abandon de créance, une radiation du montant concerné est effectuée, par le débit du compte de corrections de valeur correspondant. Les créances compromises sont considérées comme ayant retrouvé toute leur valeur lorsque le paiement du capital et des intérêts en souffrance se fait à nouveau dans les délais contractuels et que les critères de solvabilité requis sont remplis. Les récupérations sur des montants précédemment amortis sont créditées au compte de résultat, sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Opérations de négoce

Les positions des opérations de négoce sont évaluées à la juste valeur à la date du bilan. La juste valeur est déterminée soit par le prix fourni par un marché liquide, soit par le prix établi par un modèle d'évaluation. Lorsque, exceptionnellement, il n'est pas possible d'établir de juste valeur, l'évaluation s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse. Les intérêts et les dividendes des opérations de négoce sont portés au crédit de la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur». Les charges de refinancement des portefeuilles de négoce sont portées au débit de la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur» aux taux en vigueur sur le marché monétaire et créditées à la rubrique «Produit des intérêts et des escomptes».

Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture.

Les opérations de négoce pour compte propre sont évaluées à la juste valeur et leurs valeurs de remplacement positives ou négatives sont inscrites au bilan dans les postes correspondants.

Les opérations de couverture sont évaluées selon les mêmes principes que les opérations de base couvertes. Le résultat de la couverture est saisi sous la même rubrique du compte de résultat que le résultat correspondant de l'opération couverte. Le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation.

Le solde net du compte de compensation est inscrit dans la rubrique «Autres actifs» ou «Autres passifs».

Opérations pour le compte de clients: les valeurs de remplacement issues des opérations pour le compte de clients sont inscrites dans les rubriques «Valeurs de remplacement positives» ou «Valeurs de remplacement négatives». Leur évaluation se fait à la juste valeur.

En principe, les valeurs de remplacement positives et négatives sur la même contrepartie ne sont pas comptabilisées.

Immobilisations financières

Les titres productifs d'intérêts destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont évalués selon l'«accrual method». Dans ce cadre, l'agio et le disagio ainsi que les bénéfices ou les pertes issus d'une réalisation anticipée sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle. Au besoin, des corrections de valeurs sont constituées pour les diminutions de valeur dictées par la solvabilité et comptabilisées sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Lorsqu'ils ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance, les titres de créance à revenu fixe, produits structurés inclus, sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse, c'est-à-dire soit à la valeur d'acquisition, soit à la valeur du marché la plus basse. Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les «Autres charges ordinaires» ou les «Autres produits ordinaires». Les bénéfices réalisés sur la valeur d'acquisition sont inscrits sous la rubrique «Résultat des aliénations d'immobilisations financières» dans les «Autres résultats ordinaires».

Les portefeuilles de titres de participations et de métaux précieux ainsi que les immeubles repris dans les opérations de crédit sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Participations

Les participations minoritaires significatives avec un taux de participation de 20% à 50% sont intégrées par mise en équivalence dans les comptes annuels. Ces sociétés sont saisies dans les comptes annuels de la société-mère, conformément au pourcentage détenu. Les produits des participations mises en équivalence sont comptabilisées dans le compte de résultat, sous les «Produits des participations mises en équivalence», alors que les ajustements négatifs sont imputés aux «Corrections de valeur sur participations» ainsi qu'aux «Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles».

Les participations de moins de 20% et les participations non significatives sont portées au bilan à la valeur d'acquisition, sous déduction des éventuelles corrections de valeur économiquement nécessaires (principe de la valeur la plus basse).

Les participations dans CSL Immobilien AG et Swisslease AG sont qualifiées de non significatives et ne sont donc pas mises en équivalence. Leur évaluation théorique selon la méthode de la mise en équivalence figure en annexe.

Il n'existe actuellement aucune participation évaluée selon la méthode de la mise en équivalence (equity method). Les bénéfices issus de l'aliénation de participations sont inscrits dans la rubrique «Produits extraordinaires», et les pertes réalisées sont enregistrées sous les «Charges extraordinaires».

Consolidation

La Banque Migros surveille régulièrement le portefeuille de participations en vue d'éventuelles consolidations. Comme les années précédentes, les participations détenues ont une incidence négligeable sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de la banque, raison pour laquelle cette dernière n'établit pas de comptes consolidés.

La participation de 100% dans Swisslease SA à Wallisellen, société non opérationnelle, a été qualifiée comme non significative et n'a pas été consolidée.

Le 27 août 2018, la Banque Migros SA a acquis 70% de CSL Immobilien AG, domiciliée à Zurich, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018. CSL Immobilien AG propose de nombreux services immobiliers: développement, commercialisation (vente et première location de biens résidentiels, commerciaux et de placement), ainsi qu'études et analyses du marché immobilier. La banque n'établit pas de comptes consolidés, car la participation dans CSL Immobilien AG n'a pas d'incidence significative (ni au plan quantitatif, ni au plan qualitatif) sur la pertinence des comptes annuels de la Banque Migros SA.

L'obligation de consolidation et l'importance relative des participations (filiales de CSL Immobilien AG y compris) sont vérifiées chaque année par la Banque Migros SA et par la société d'audit.

Immobilisations corporelles

Les investissements dans des immobilisations corporelles sont activés lorsqu'ils sont utilisés durant plus d'une période comptable et sont supérieurs à la limite inférieure d'activation de CHF 50 000.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à la valeur d'acquisition, augmentée des investissements créant des plus-values et diminuée des amortissements planifiés cumulés. Les amortissements s'effectuent de manière linéaire et sont enregistrés dans la rubrique «Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles», comme suit:

Immeubles	de 20 à 67 ans
Constructions sur fonds d'autrui	de 10 à 20 ans
Équipements informatiques et logiciels	de 3 à 10 ans
Mobilier, machines et véhicules	de 5 à 6 ans

La préservation de la valeur des immobilisations corporelles est revue lors de l'établissement de chaque bilan et, le cas échéant, donne lieu à des amortissements extraordinaires. Si un amortissement extraordinaire n'est plus justifié, une reprise correspondante est effectuée.

Engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont comptabilisées à la valeur nominale.

Les engagements en métaux précieux sont évalués à la juste valeur, dans la mesure où les biens concernés sont traités sur un marché efficient au niveau du prix, et liquide.

Provisions

Les engagements, juridiques ou de fait, sont évalués à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît comme probable et peut être évaluée de manière fiable. Les provisions existantes sont réévaluées et adaptées à chaque date du bilan. Les provisions sont dissoutes lorsqu'elles ne sont plus économiquement nécessaires. La comptabilisation des provisions pour impôts latents se fait par le biais des charges d'impôts; alors que les autres provisions sont saisies dans la rubrique «Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes».

La rubrique «Provisions» du bilan recouvre également les corrections de valeur qui ne dépassent pas le montant net des créances (p. ex. pour des limites de crédit non utilisées, soit le plus souvent des crédits sujets à des fluctuations fréquentes). La constitution initiale de corrections de valeur et de provisions pour risques de défaillance s'effectue via la rubrique du compte de résultat «Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes». En cas de variations du montant net des créances, une reclassification sans impact sur le compte de résultat est opérée entre les corrections de valeur individuelles et les provisions.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques latents de l'activité de la banque, conformément aux prescriptions comptables. Ces réserves sont imputées comme fonds propres au sens de l'art. 30 de l'ordonnance sur les fonds propres. Leur dissolution se fait obligatoirement au travers de la rubrique «Variations des réserves pour risques bancaires généraux». Les réserves pour risques bancaires généraux sont exonérées fiscalement. Des provisions pour impôts latents ont été constituées (taux d'imposition de 20,5%, voir page 38).

Engagements de prévoyance

Les collaborateurs de la Banque Migros ne sont pas affiliés à une institution de prévoyance indépendante. Leur prévoyance est assurée exclusivement au travers de la caisse de pension Migros. En cas de sous-couverture de la caisse de pension Migros, l'employeur peut être tenu de verser des cotisations d'assainissement. Les obligations supplémentaires issues de la prévoyance vieillesse complémentaire sous la forme de rentes transitoires de l'AVS (départ à la retraite des hommes à 64 ans également) sont prises en considération dans les comptes annuels.

Impôts

Les impôts sur le revenu et le capital sont déterminés sur la base du résultat et du capital de l'exercice sous revue, et comptabilisés dans la rubrique «Comptes de régularisation passifs». Les impôts latents sont déterminés sur la base des réserves non imposables et enregistrés comme provisions.

Propres titres de dette

Le portefeuille de propres emprunts et obligations de caisse est compensé avec le poste passif correspondant.

Engagements conditionnels, engagements irrévocables et engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

Ces postes sont publiés hors bilan, à la valeur nominale. Les risques décelables font l'objet de provisions inscrites au passif.

Modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation

En dehors des détails apportés au chapitre sur la consolidation, les principes de comptabilisation et d'évaluation sont inchangés par rapport à l'année précédente.

Gestion des risques

La Banque Migros suit une politique traditionnellement prudente et fondamentalement conservatrice en matière de risques. La prise de risques intervient lorsqu'elle présente un rapport adéquat avec le rendement. La limitation des risques via la mise en œuvre de directives et de structures limitatives s'impose comme un objectif prioritaire, afin de protéger la banque contre des charges imprévues. La gestion des risques fait partie intégrante de l'activité. La sécurité et l'évaluation des risques revêtent une importance capitale dans l'application de la politique en matière de risques ainsi qu'au niveau de toutes les décisions y relatives. Telles sont les bases sur lesquelles se fondent la stratégie, la culture et les processus adoptés en matière de risques.

La culture du risque repose sur plusieurs principes: définition claire des responsabilités et des compétences, prise de conscience des risques de la part des décideurs, mécanismes de contrôle efficaces et séparation entre la gestion et le contrôle des risques.

Le processus de gestion des risques couvre principalement l'identification et le pilotage des risques, qu'ils s'agisse de nouveaux produits ou de nouvelles activités, ou encore de leur intégration dans les systèmes de gestion des risques existants. Les risques quantifiables sont pris en compte et évalués constamment en fonction de leur dimension, selon les normes et pratiques usuelles du marché.

Afin de respecter le profil de risque défini, la banque prend différentes mesures de pilotage appropriées, comme la limitation, l'évitement, le transfert et la prise de risques en connaissance de cause.

L'organe suprême responsable est le Conseil d'administration. Il approuve les principes de gestion des risques et de Compliance, la propension au risque et d'autres exigences en matière de risques, telles que la politique de risque et le niveau des compétences et des limites.

La gestion des risques incombe au Risk Council, organe qui est situé au plus haut niveau opérationnel et réunit les membres de la Direction générale, le responsable de la Trésorerie, le responsable de la Gestion des risques opérationnels, le responsable de la Gestion des risques de crédit, le responsable de la Compliance ainsi que le responsable du Contrôle des risques. La transparence nécessaire à la perception des risques s'obtient au moyen d'instruments d'enregistrement et de systèmes d'application adéquats. Le respect des directives, lignes directrices et limites énoncées dans le cadre de la politique de gestion des risques fait l'objet d'une vérification périodique. Le Risk Council reçoit un rapport mensuel en sa qualité d'organe de contrôle.

Dans sa circulaire 2017/1 Gouvernance d'entreprise – banques, la FINMA expose ses exigences en matière de gouvernance d'entreprise, de gestion des risques, de système de contrôle interne (SCI) et de révision interne auprès des banques. La mise en œuvre de ces dispositions au sein de la Banque Migros est documentée dans un concept-cadre pour la gestion des risques. Celui-ci énonce les principes et structures sur la base desquels la Banque Migros est gérée et contrôlée par ses organes. Il fixe également les structures organisationnelles, de même que les méthodes et processus servant à l'identification, au pilotage et au contrôle des risques. Le concept-cadre pour la gestion des risques de la Banque Migros a été approuvé par le Conseil d'administration le 11 décembre 2017.

Évaluation des risques par le Conseil d'administration

La Direction générale établit chaque année une représentation récapitulative de la gestion des risques et des mesures de contrôle interne, et procède à une analyse des risques. Lors de sa séance du 8 mars 2018, le Conseil d'administration a approuvé cette analyse des risques ainsi que les mesures prises afin de contrôler et de limiter les risques significatifs. La Direction générale informe en outre le Conseil d'administration de toute modification importante des risques via le rapport du Risk Council, dans le cadre de ses séances ordinaires.

Risques de crédit

Les risques de crédit ou de contrepartie ont trait à l'incapacité potentielle d'une partie à honorer ses engagements envers la Banque Migros. Ils concernent aussi bien les produits bancaires traditionnels, comme les prêts hypothécaires, que les opérations de négoce. L'inexécution des engagements pris par un client peut occasionner une perte pour la banque. Cette catégorie de risques fait l'objet d'un règlement détaillé qui fixe les compétences par organe et par type de crédit.

Modèle de rating et renouvellements périodiques

La Banque Migros dispose d'un modèle de rating interne servant à la prise de décisions en matière de crédit. Pour les clients soumis à l'obligation légale de tenir une comptabilité, il tient compte de caractéristiques qualitatives et quantitatives, ainsi que des sûretés remises. Dans le segment Clientèle entreprises, les ratings de solvabilité des crédits commerciaux font l'objet d'un examen annuel. Les crédits hypothécaires font l'objet d'une procédure de notation axée sur les taux de nantissement visant à attribuer un rating de couverture. Le terme prévu pour le contrôle périodique des crédits dans le domaine hypothécaire varie en fonction de la qualité du rating de couverture, du montant de l'engagement ainsi que du type de couverture. Le modèle de rating garantit une gestion des positions de crédit conforme au risque.

Évaluation des sûretés par gage immobilier

Tous les objets financés par la Banque Migros font l'objet d'une estimation. Le principe de prudence s'applique à tous les éléments et paramètres à évaluer. L'estimation des biens immobiliers est soumise au principe de la valeur la plus basse, selon lequel la valeur vénale correspond au maximum au prix d'achat (base de nantissement pour le financement). Les valeurs vénales calculées font l'objet de vérifications périodiques. Selon le type d'objet, sa taille et son caractère, différentes procédures d'estimation sont appliquées:

- Logements à usage propre / logements de vacances: modèle d'évaluation hédoniste du CIFI (Centre d'Information et de Formation Immobilières, Zurich)
- Immeubles de rapport: méthode d'estimation de la valeur de rendement pour les immeubles de rapport du CIFI
- Immeubles commerciaux / immeubles professionnels: modèle interne d'estimation de la valeur de rendement, y compris valeur actuelle, méthode DCF, etc.

Dans le cas des modèles d'évaluation basés sur la valeur de rendement, le taux de capitalisation est déterminé en fonction des caractéristiques propres à l'immeuble (région, situation, âge, état, structure des loyers et niveau comparatif des loyers). Pour les immeubles professionnels et industriels, la Banque Migros se base également sur la valeur de rendement réelle; s'agissant des immeubles à usage propre, l'évaluation des risques repose en premier lieu sur la capacité d'endettement (debt capacity) de l'entreprise. Les estimations de la valeur vénale émanant de spécialistes externes sont validées par des experts internes.

Taux de nantissement, calcul de la capacité financière et amortissement

Les activités de la Banque Migros dans le domaine des crédits se fondent principalement sur des sûretés, les gages immobiliers figurant au premier plan à cet égard. La Banque Migros se conforme par ailleurs dans ce contexte aux «Directives concernant l'examen, l'évaluation et le traitement des crédits garantis par gage immobilier» (juillet 2014), ainsi qu'aux «Directives relatives aux exigences minimales pour les financements hypothécaires» (juillet 2014). L'octroi de crédits se base sur des taux de nantissement conservateurs. Chaque demande de crédit doit être accompagnée d'une estimation récente de l'objet à financer. Les couvertures correspondantes proviennent pour une grande part de la construction de logements privés et sont bien diversifiées à l'échelle de la Suisse. Pour les logements à usage propre et les immeubles de rendement, le calcul de la capacité à assumer durablement la charge d'un crédit se fait à l'aide d'un taux d'intérêt hypothécaire théorique, correspondant à une moyenne à long terme. Lorsque plusieurs objets concernent un même débiteur, on procède à un calcul global de la capacité financière. S'agissant du financement de la construction de logements, les hypothèques de deuxième rang (nantissement >67%) doivent être amorties

par les débiteurs de manière linéaire, sur une durée maximale de quinze ans, ou jusqu'à leur départ à la retraite.

Identification des risques de défaillance

L'identification de risques de défaillance résulte, d'une part, d'événements particuliers constatés (p. ex. dépassements de limites, arriérés d'intérêts et d'amortissement) et, d'autre part, de vérifications périodiques des positions de crédit existantes (p. ex. examens réguliers de la solvabilité des entreprises, examens périodiques de la valeur vénale et de la capacité financière dans le domaine des hypothèques, surveillance quotidienne des crédits lombards). Les engagements présentant un risque élevé sont identifiés au travers du système de rating. Ces positions à risque donnent lieu à un commentaire mensuel ou semestriel informatisé; des stratégies sont définies, des mesures prises, et leur mise en œuvre fait l'objet d'un suivi.

La valeur de liquidation (soit une estimation de la valeur d'aliénation réalisable) des sûretés de crédit est calculée afin de mesurer le besoin de corrections de valeur sur des créances compromises. La détermination de la valeur de liquidation des immeubles se base sur une estimation interne ou externe de la valeur vénale, qui fait suite à une visite des lieux. De ce prix estimé du marché sont retranchés les diminutions de valeur usuelles, les coûts de détention et les charges de liquidation qui devront encore être supportées.

Opérations interbancaires / opérations de négoce

La Banque Migros recourt à des limites de crédit par contrepartie pour assurer la gestion des risques de contrepartie et des risques de défaillance liés aux opérations de négoce et aux opérations interbancaires.

Risques de marché

Par risques de marché, on entend principalement les menaces et incertitudes liées aux fluctuations de cours, variations de taux d'intérêt incluses.

Risques de taux

Les variations de taux d'intérêt peuvent exercer un impact considérable sur les revenus provenant des activités de base traditionnelles de la Banque Migros, lesquelles ont une grande incidence au niveau du bilan. La mesure, la gestion et la surveillance systématiques des risques de variation de taux dans le portefeuille de la banque s'effectuent de manière centralisée, au moyen d'un logiciel ad hoc. En outre, l'impact sur la structure du bilan, sur les valeurs et sur les revenus est pris en compte et comparé sur une base mensuelle. S'appuyant sur ses prévisions en matière de taux, la Banque Migros recourt notamment à des swaps de taux d'intérêt pour gérer son exposition au risque.

Risques de marché dans le portefeuille de négoce

La mesure, la gestion et la surveillance systématiques des risques de marché dans le portefeuille de négoce s'effectuent au moyen d'un logiciel ad hoc. L'exposition au risque, mesurée selon la méthode «mark-to-market», est définie selon une structure de limitation. Des analyses de scénarios sont effectuées de manière périodique, et l'état des revenus comprenant les chiffres relatifs aux profits et aux pertes est enregistré quotidiennement.

Value at Risk (VaR) dans le portefeuille de négoce

La Banque Migros calcule les risques du portefeuille de négoce sur la base de la méthode Value at Risk (VaR). La VaR sert à évaluer une perte possible en fonction d'une probabilité de défaillance et d'une période de détention données, dans un marché fonctionnant de manière normale et habituelle. Les estimations VaR de la Banque Migros reposent sur une procédure d'analyse paramétrique (méthode variance/covariance) et sur des simulations historiques, prenant pour hypothèses une probabilité de défaillance de 99% et une période de détention d'un jour. Ces calculs et simulations se basent sur les paramètres du marché des 250 derniers jours de négoce, soit l'équivalent d'une année civile.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels se définissent comme les risques de pertes financières liées à l'inadéquation ou à la défaillance de procédures, personnes ou systèmes internes, ou encore à des événements externes. De telles pertes peuvent notamment résulter de la défaillance ou du fonctionnement défectueux de systèmes techniques, de la faute intentionnelle ou de la négligence de personnes ou encore d'influences extérieures telles que des catastrophes.

Contrairement aux risques de crédit et aux risques de marché, les risques opérationnels ne sont pas contractés activement, mais résultent de l'activité d'exploitation. Contrairement aux risques de crédit et de marché, les risques opérationnels ne donnent donc pas lieu à une indemnisation équitable ou basée sur le risque.

La banque dispose d'une séparation efficace des fonctions, d'un système de contrôle interne (SCI) performant ainsi que de contrôles de gestion appropriés. Les conditions d'une bonne exécution des opérations et d'une détection rapide d'éventuels problèmes de grande ampleur sont ainsi réunies. La vérification du SCI constitue un élément-clé des travaux d'audit de la Révision interne. La qualité des principaux processus de traitement est soumise à une surveillance constante et fait l'objet d'un rapport.

Dans des cas extrêmes, les risques opérationnels recèlent un potentiel de perte pouvant mettre en péril les activités, un risque estimé n'étant toutefois pas directement corrélé avec une perte financière. Les risques opérationnels sont présents dans pratiquement toutes les activités, dans l'ensemble des secteurs de la banque. De par leur caractère sériel, les risques opérationnels ne permettent généralement pas de dégager des revenus financièrement profitables. La gestion de ces risques permet toutefois de réduire les pertes financières provoquées, sans pouvoir cependant les éviter totalement.

La gestion des risques par la Banque Migros est essentiellement axée sur l'identification des risques opérationnels et sur l'évitement des pertes opérationnelles. Les risques opérationnels identifiés sont mis en regard des mesures de réduction des risques existantes. Il s'agit à cet égard de peser et de comparer les coûts et avantages des mesures à prendre. Là où le risque ne peut être évité ou réduit, la disposition à prendre un tel risque est évaluée avec prudence et exactitude.

Dans ce contexte, la Banque Migros distingue les types de risques suivants:

Risques liés aux personnes et aux objets

Des mesures techniques, de construction et d'organisation sont prises pour garantir une sécurité suffisante aux collaborateurs, aux clients et aux biens matériels. Ces mesures réduisent la survenance de risques, facilitent l'identification de menaces et soutiennent la gestion des événements lorsqu'ils surviennent.

Risques liés aux processus et à l'exécution

Sur la base des services et produits de la Banque Migros, les processus de travail sont examinés sous l'angle des risques; au besoin, des mesures et contrôles sont instaurés. Des contrôles concernant l'exécution (processus et périodicité) et la compétence sont définis de manière contraignante. Les contrôles ainsi définis et leur mise en œuvre sont systématiquement documentés. Le système de contrôle interne (SCI) joue un rôle central à cet égard.

Risques d'information et risques informatiques

La protection de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité des informations est garantie au moyen de contrôles de sécurité réguliers. Les objectifs de protection, les mesures à prendre, les responsabilités concrètes et les contrôles à effectuer sont définis de manière contraignante.

Situations d'urgence et de crise

La Banque Migros est préparée à la défaillance de ses processus d'exploitation critiques. La poursuite de l'activité bancaire pour ces domaines et fonctions est assurée au plan organisationnel. Diverses mesures préparatoires sont prévues pour permettre un redémarrage en règle des processus d'exploitation critiques. Une gestion de crise et de situation d'urgence efficace est déterminante pour maîtriser les événements et garantit un fonctionnement structuré et contrôlé en cas de crise. La cellule de crise de la Banque Migros est en charge d'assurer une gestion efficace et dans les règles des situations de crise. Les missions, responsabilités et compétences sont clairement définies au sein de la cellule de crise. Des exercices d'urgence et des formations périodiques garantissent la capacité de fonctionnement et la validité des mesures de prévention.

Criminalité

Les tentatives d'actes criminels et les actes criminels eux-mêmes, commis par des personnes internes ou externes à l'entreprise, sont analysés de manière systématique. Les autorités sont impliquées et informées lorsque la loi l'exige ou que la Banque Migros l'estime opportun.

Risques juridiques et de compliance

Les risques de compliance se définissent comme le danger du non-respect d'une disposition réglementaire applicable à la Banque Migros. Le non-respect peut résulter de la non-application d'une norme, de l'application insuffisante d'une norme ou de la non-application volontaire ou involontaire de règles et directives internes.

Les risques juridiques se définissent comme le risque de conclure des contrats (échange de droits et d'obligations) qui ne sont pas valables devant des tribunaux suisses, ce qui rendrait les droits de la Banque Migros non exécutoires. Le caractère non exécutoire peut résulter d'une violation des principes du droit des contrats, de la jurisprudence ou de l'insuffisance de preuves.

La division Compliance suit de près l'évolution des prescriptions légales et réglementaires et veille à leur application à l'interne. Elle prend toutes les mesures nécessaires afin d'éviter des irrégularités ou violations de la loi par la banque, ses organes ou ses collaborateurs. Il incombe en outre à la division Compliance d'assurer la formation continue dans son domaine de compétence, tant en son sein qu'auprès des conseillers-clients et des dirigeants. Dans le cadre des relations avec la clientèle, il convient de respecter des obligations de diligence plus ou moins strictes, selon l'appréciation des risques.

Le Risk Council et le Conseil d'administration de la Banque Migros sont informés des risques opérationnels et des pertes sur une base trimestrielle. Les pertes de plus de CHF 10 000 sont commentées dans le rapport sur les risques remis au Risk Council, s'agissant des causes et des mesures prises. En outre, la Fédération des coopératives Migros est informée chaque année dans le cadre d'une rétrospective/perspective des activités dans le domaine des risques opérationnels.

La Banque Migros détermine ses exigences de fonds propres relatives aux risques opérationnels selon l'approche de l'indicateur de base. Au 31 décembre 2018, le montant de fonds propres affecté par la Banque Migros aux risques opérationnels s'élève à CHF 91 millions.

Externalisation (outsourcing)

La sécurité et la fiabilité du traitement électronique des données constituent un risque opérationnel essentiel pour toute banque. L'externalisation informatique du système bancaire central concerne des domaines essentiels. En la matière, la Banque Migros recourt dans une large mesure aux prestations d'Inventx AG. La sous-traitance ainsi que les normes de qualité relatives à l'informatique sont fixées dans des contrats détaillés, conclus avec les prestataires de services informatiques. Le contrôle de qualité des services informatiques convenus est défini au moyen de contrats de service (Service Level Agreements, SLA). En vertu de ces SLA, les prestataires sont chargés d'identifier et d'évaluer les dysfonctionnements, d'en rendre compte et d'en discuter ensuite avec la banque lors de réunions mensuelles, en exposant au besoin des propositions de solutions. En cas de défaillances ou de catastrophes prolongées, des mesures d'urgence sont définies en collaboration avec les prestataires. La banque dispose d'un système redondant pour les applications bancaires les plus importantes, afin d'assurer la continuité des activités opérationnelles en cas de catastrophe. Les prestataires de services informatiques soumettent les domaines informatiques externalisés au contrôle des sociétés d'audit. La surveillance des risques informatiques s'effectue au moyen de reportings de sécurité et notamment de rapports de compliance établis par les sociétés de révision externes (norme de révision ISAE 3402). En outre, la Banque Migros SA est dotée d'un dispositif de sécurité régulièrement actualisé, qui répond aux exigences modernes. Les rapports d'audit obtenus jusqu'ici indiquent que les prescriptions de la FINMA en matière d'externalisation sont respectées.

Politique commerciale en cas de recours à des instruments dérivés et à la comptabilité de couverture (hedge accounting)

Politique commerciale en cas de recours à des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture. Aussi bien des instruments standardisés que des instruments OTC sont négociés pour compte propre et pour le compte de clients; il s'agit notamment d'instruments de taux, de monnaies et de métaux précieux. Les instruments financiers dérivés sont utilisés par la banque dans le cadre de la gestion des risques, principalement afin de couvrir les risques de taux.

Application de la comptabilité de couverture (hedge accounting)

Types d'opérations de base et d'opérations de couverture

Selon la politique de risques soumise chaque année à l'approbation du Conseil d'administration, la Banque Migros recourt à des swaps de taux d'intérêt (interest rate swaps ou IRS) afin de gérer le risque de taux dans

le portefeuille de la banque. Les IRS se traitent sur un marché liquide, et la conclusion et la dissolution d'opérations de couverture est possible en tout temps.

Composition des groupes d'instruments financiers

L'opération de base couverte recouvre l'ensemble du portefeuille de la banque exprimé en tant que position nette.

Corrélation économique entre les opérations de base et les opérations de couverture

L'opération de couverture consiste en un portefeuille de contrats IRS conclus avec des contreparties externes. La conclusion ou la résolution de tels contrats IRS est décidée dans le cadre du Risk Council, avec recours explicite à la comptabilité de couverture. Le risque de taux au sein du portefeuille de la banque résulte de la transformation positive des échéances, à savoir d'un excédent positif des positions à revenu fixe, dotées d'échéances résiduelles généralement comprises entre 0 et 10 ans. Ce risque de taux est partiellement couvert via la conclusion de «payer swaps».

La relation de couverture entre l'opération de base et l'opération de couverture est choisie de manière à observer au moins la limite de sensibilité.

Mesure et gestion de l'effectivité

Du point de vue de la comptabilité de couverture, la relation de couverture est effective lorsque la sensibilité aux taux d'intérêt du bilan global est nettement plus faible avec les opérations de couverture que sans les opérations de couverture.

Afin de mesurer l'effectivité, le contrôle des risques fournit les données et unités de mesure nécessaires grâce au tool Focus ALM de FIS. Ces informations comprennent au moins les limites de risque et les unités de mesure imposées par le Conseil d'administration.

Le contrôle des risques contrôle et documente régulièrement la mesure de l'effectivité et la présente dans des rapports au Risk Council. Celui-ci prend les mesures correspondantes si l'effectivité des positions de couverture n'est plus assurée et garantit un traitement correct conformément à la circulaire FINMA 2015/1.

Ineffectivité

Dès qu'une transaction de couverture ne satisfait plus aux critères de l'effectivité, elle est assimilée à une opération de négoce, et l'effet de la partie non efficace est comptabilisé dans la rubrique Résultat du négoce et option de la juste valeur». Aucune ineffectivité d'opérations de couverture n'a été constatée durant l'exercice sous revue.

Événements importants survenus après la date du bilan

Après la date du bilan, aucun événement extraordinaire susceptible d'avoir une influence significative sur la situation financière et les résultats de la période sous revue et de la banque n'est survenu.

Informations relatives au bilan

Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs)

en CHF 1000	2018	2017
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension (avant prise en compte d'éventuels contrats de netting)	0	0
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension (avant prise en compte d'éventuels contrats de netting)	0	0
Valeur comptable des titres détenus pour compte propre, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	0	149 958
Juste valeur des titres reçus en qualité de sûretés dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	0	0

Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

en CHF 1000	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Créances sur la clientèle	56 605	144 730	1 857 074	2 058 409
Créances hypothécaires	37 008 857	0	0	37 008 857
immeubles d'habitation	33 999 352	0	0	33 999 352
immeubles commerciaux	1 246 509	0	0	1 246 509
immeubles artisanaux et industriels	1 645 598	0	0	1 645 598
autres	117 398	0	0	117 398
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)	37 065 461	144 730	1 857 074	39 067 266
Année précédente	35 569 353	151 827	1 813 934	37 535 114
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)	37 054 080	108 705	1 854 548	39 017 333
Année précédente	35 556 695	110 338	1 811 389	37 478 422
Hors bilan				
Engagements conditionnels	2 506	10 470	92 456	105 432
Engagements irrévocables	0	0	1 197 865	1 197 865
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	0	0	57 896	57 896
Crédits par engagement	0	0	0	0
Total hors bilan	2 506	10 470	1 348 217	1 361 192
Année précédente	2 328	11 448	1 045 584	1 059 360

Créances compromises

en CHF 1000	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeur
Corrections de valeur individuelles	26 884	2 279	24 604	26 388
Année précédente	37 462	1 115	36 347	34 616
Corrections de valeur individuelles forfaitaires pour crédits privés	43 304	0	43 304	15 835
Année précédente	52 195	0	52 195	20 376

La différence entre le montant net des créances et les corrections de valeur individuelles réside dans le fait qu'en raison de la solvabilité des débiteurs, une rentrée d'argent, dont le montant est estimé avec prudence, est attendue; dans le cas de crédits privés, elle se fonde sur le modèle de rating utilisé.

Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs)

en CHF 1000	2018	2017
Opérations de négoce, actifs		
Titres de créance	0	0
dont cotés	0	0
Titres de participation	219 621	286 112
Métaux précieux	241	530
Total des opérations de négoce	219 862	286 642
Total des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0
Total des actifs	219 862	286 642
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	0	0
Opérations de négoce, passifs		
Titres de créance	0	0
dont cotés	0	0
Titres de participation	0	0
Métaux précieux	0	0
Total des opérations de négoce	0	0
Total des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0
Total des passifs	0	0
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0

La banque n'a pas émis directement des produits structurés.

Répartition des immobilisations financières

en CHF 1000	Valeur comptable 2018	Valeur comptable 2017	Juste comptable 2018	Juste comptable 2017
Titres de créance	525 324	612 960	538 054	631 064
dont destinés à être conservés jusqu'à échéance	525 324	612 960	538 054	631 064
dont portés au bilan selon le principe de l'évaluation la plus basse	0	0	0	0
Titres de participation	0	0	0	0
dont participations qualifiées	0	0	0	0
Immeubles repris lors de réalisations de gage	5 746	3 586	5 746	3 586
Total des immobilisations financières	531 070	616 545	543 800	634 650
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	246 572	211 250		

Répartition des contreparties selon la notation

en CHF 1000	AAA à AA-	A+ à A-	BBB+ à BBB-	BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation
Valeur comptable des titres de créance	262 402	166 166	85 260	11 495	0	0

S'agissant de la notation des contreparties, la banque se fonde sur des sources de notation externes.

Présentation des participations

en CHF 1000	Évaluées selon la mise en équivalence	Autres participations	Total 2018	Total 2017
Valeur d'acquisition	0	72 543	72 543	72 540
Corrections de valeur accumulées jusqu'à présent	0	-260	-260	-260
État en début d'exercice	0	72 283	72 283	72 280
Investissements et différences de change	0	9 873	9 873	3
Désinvestissements	0	0	0	0
Corrections de valeur	0	0	0	0
État en fin d'exercice	0	82 155	82 155	72 283
Valeur au bilan				
État en début d'exercice	0	72 283	72 283	72 280
État en fin d'exercice	0	82 155	82 155	72 283
Avec valeur boursière			0	0
Sans valeur boursière			82 155	72 283
Total des participations			82 155	72 283

Les participations n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation durant l'exercice sous revue.

Indication des entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

en CHF 1000	Activité	Capital social	Part		Détenion	
			au capital	aux voix	directe	indirecte
Swisslease SA, Wallisellen, intermédiaire des financements de leasing	Financement de leasing	100	100%	100%	100%	0%
CSL Immobilien AG, Zurich	Prestataire de services immobiliers	159	70%	70%	70%	0%
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, Zurich	Centrale de lettres de gage	900 000	11%	11%	11%	0%
Aduno Holding SA, Zurich, organisation de cartes de crédit	Systèmes de paiement sans numéraire	25 000	7%	7%	7%	0%

Aucune de ces participations ne relève d'une société cotée en bourse. Les pourcentages des participations qui existaient déjà au 31.12.2017 n'ont enregistré aucune modification par rapport à l'exercice précédent.

La participation de 100% dans Swisslease SA à Wallisellen, société non opérationnelle, a été qualifiée comme non significative et n'a pas été consolidée. La société n'est pas opérationnelle et fait état d'un capital-actions de CHF 100 000 au 31.12.2018. Au 31 décembre 2018, la participation dans Swisslease AG aurait une valeur de CHF 257 658 selon la méthode de mise en équivalence, au lieu de sa valeur comptable déclarée, de CHF 100 000. Durant l'exercice 2018, sa valeur de mise en équivalence a augmenté de CHF 16 250.

Le 27 août 2018, la Banque Migros SA a acquis 70% de CSL Immobilien AG, domiciliée à Zurich, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018. CSL Immobilien AG propose de nombreux services immobiliers: développement, commercialisation (vente et première location de biens résidentiels, commerciaux et de placement) ainsi qu'études et analyses du marché immobilier. La banque n'établit pas de comptes consolidés, car la participation dans CSL Immobilien AG n'a pas d'incidence significative (au plan quantitatif et qualitatif) sur la pertinence des comptes annuels de la Banque Migros SA. Les comptes annuels 2018 de CSL Immobilien AG font état d'un total de bilan de CHF 7,6 millions et d'un bénéfice net de CHF 1,9 million. Durant l'exercice 2018, elle n'a pas distribué de dividendes. Au 31 décembre 2018, la participation dans CSL Immobilien AG aurait une valeur de CHF 4 938 733 selon la méthode de mise en équivalence, au lieu de sa valeur comptable déclarée, de CHF 9 873 890. Depuis la première activation de la participation à CSL Immobilien AG durant l'exercice 2018, sa valeur de mise en équivalence a augmenté de CHF 756 268.

Présentation des immobilisations corporelles

en CHF 1000	Immeubles à l'usage de la banque	Immeubles de rendement	Autres immobilisations corporelles	Logiciels	Total 2018	Total 2017
Valeur d'acquisition						
État en début d'exercice	98 394	27 548	119 279	109 293	354 513	347 470
Investissements	1 243	0	9 683	5 832	16 758	16 575
Désinvestissements	-8 050	0	-32 057	0	-40 108	-9 532
Changements d'affectation	-6 989	6 657	332	0	0	0
au sein des immobilisations corporelles	-332	0	332	0	0	0
de/vers des immeubles de rendement	-6 657	6 657	0	0	0	0
État en fin d'exercice	84 598	34 205	97 236	115 125	331 164	354 513
Amortissements cumulés						
État en début d'exercice	-44 813	-3 988	-70 238	-83 458	-202 497	-182 224
Amortissements en cours	-2 966	-150	-14 501	-12 840	-30 457	-29 805
Sorties	4 648	0	32 057	0	36 705	9 532
Changements d'affectation	2 723	-2 726	3	0	0	0
au sein des immobilisations corporelles	2 723	-2 726	3	0	0	0
État en fin d'exercice	-40 407	-6 864	-52 678	-96 298	-196 248	-202 497
Valeur au bilan						
État en début d'exercice	53 581	23 560	49 041	25 834	152 017	165 247
État en fin d'exercice	44 191	27 340	44 558	18 826	134 916	152 017

Leasing opérationnel

en CHF 1000	2018	2017
Engagements de leasing non portés au bilan		
Échéance inférieure à 12 mois	14 580	13 617
Échéance de 12 mois à 5 ans	49 101	47 970
Échéance supérieure à 5 ans	51 188	45 146
Total des engagements de leasing non portés au bilan	114 869	106 733
dont dénonçables dans un délai n'excédant pas une année	0	0

Répartition des autres actifs et des autres passifs

en CHF 1000	2018	2017
Autres actifs		
Compte de compensation	48 179	15 511
Montant activé relatif aux réserves de contribution de l'employeur	0	0
Montant activé relatif aux autres actifs résultant des institutions de prévoyance	0	0
Impôts indirects	0	0
Comptes d'ordre	3 362	1 719
Autres actifs	0	0
Total des autres actifs	51 540	17 230
Autres passifs		
Compte de compensation	0	0
Impôts indirects	8 907	13 022
Comptes d'ordre	18 381	5 426
Coupons non encaissés et obligations de caisse	0	0
Autres passifs	10 317	10 315
Total des autres passifs	37 606	28 763

Indication des engagements envers les institutions de prévoyance professionnelle; nombre et type des instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions

Indications relatives à la situation économique de l'institution de prévoyance

Les collaborateurs de la Banque Migros ne sont pas affiliés à une institution de prévoyance indépendante. Leur prévoyance s'effectue exclusivement au travers de la caisse de pension Migros. En cas de sous-couverture de la caisse de pension Migros, l'employeur peut être tenu de verser des contributions d'assainissement. Les obligations supplémentaires issues de la prévoyance vieillesse complémentaire sous la forme de rentes transitoires de l'AVS (départ à la retraite des hommes à 64 ans également) doivent être prises en considération dans les comptes annuels.

La caisse de pension Migros ne détenait aucune participation dans la banque durant l'exercice sous revue et l'exercice précédent.

Engagements envers la caisse de pension Migros et charges de prévoyance figurant dans le compte de résultat

en CHF millions	2018	2017
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	172	7
Charges de prévoyance dans les charges de personnel	17	17

Selon les derniers comptes annuels révisés au 31.12.2017, le taux de couverture s'élève à 119,4% (exercice précédent: 111,5%), conformément à l'article 44 OPP2. Un résultat d'exploitation légèrement négatif est attendu pour l'exercice 2018. Les comptes ont été établis selon la norme de présentation des comptes Swiss GAAP FER 26.

Compte tenu du niveau toujours bas des taux d'intérêt et de l'évolution prévisible du taux de référence, le Conseil de fondation de la Caisse de pensions Migros a adopté le 23 novembre 2016 le règlement relatif à la constitution de réserves et de provisions. Grâce à une forte performance de 9,0% au cours de l'exercice 2017, les réserves de fluctuation de valeur ont été renforcées par une dotation de CHF 1 498,2 millions. La valeur cible des réserves de fluctuation de valeur de CHF 3 719,2 millions pour 2018 a ainsi été intégralement atteinte au 31.12.2017. Au 31 décembre 2017, l'excédent technique (fonds libres et réserves de fluctuation de valeur) s'élève à CHF 3 792,8 millions.

Il ne découle aucun avantage économique de l'excédent de couverture ou de l'excédent technique qui doit être enregistré dans les comptes annuels de la Banque Migros. La caisse de pensions Migros n'a détenu aucune réserve de contribution de l'employeur durant l'exercice sous revue et l'exercice précédent.

La révision du règlement de prévoyance est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Les cotisations d'assurance complète restent à 8,5% du revenu soumis à cotisation pour les assurés et à 17% pour les entreprises. Compte tenu du nouveau calcul des rentes de remplacement AVS-Migros, la Banque Migros a dû enregistrer une cotisation supplémentaire unique d'environ CHF 200 000 durant l'exercice 2018. Les autres modifications du règlement n'auront aucune incidence financière sur la Banque Migros.

Présentation des emprunts obligataires et des emprunts à conversion obligatoire en cours

en CHF 1000	Taux d'intérêt	Échéance	2018	2017
Total des emprunts obligataires			0	0
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	-	2018	0	285 000
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	1,94%	2019	354 800	354 800
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	1,71%	2020	577 900	577 900
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	1,04%	2021	668 900	640 900
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	1,70%	2022	680 300	557 300
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	1,49%	2023	156 200	128 700
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	0,74%	2024	449 000	251 500
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	1,37%	2025-2048	2 593 600	2 237 700
Total des prêts des centrales d'émission de lettre de gage	1,40%		5 480 700	5 033 800
Total des emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage			5 480 700	5 033 800

Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

en CHF 1000	Valeurs comptables 2018	Engagements effectifs 2018	Valeurs comptables 2017	Engagements effectifs 2017
Hypothèques mises en gage pour banque des lettres de gage	8 201 525	5 480 700	7 737 785	5 033 800
Immobilisations financières	123 360	0	107 538	0
Actifs mis en gage ou cédés	8 324 885	5 480 700	7 949 035	5 033 800
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	5 480 700	5 480 700	5 033 800	5 033 800
Engagements effectifs correspondants	5 480 700	5 480 700	5 033 800	5 033 800

Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice sous revue

en CHF 1000	État à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	État à la fin de l'exercice sous revue
Provisions pour impôts latents	315 462	0	0	0	0	9 258	0	324 720
Provisions pour engagements de prévoyance	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques de défaillance	6 363	-4 400	-542	0	0	0	-61	1 360
Provisions pour autres risques d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour restructurations	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions	242	-315	0	0	0	4 150	-174	3 903
Total des provisions	322 067	-4 715	-542	0	0	13 408	-235	329 983
Réserves pour risques bancaires généraux	1 238 538	0	0	0	0	20 742	0	1 259 280
Corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	54 992	-7 133	-4 460	0	3 841	2 331	-7 347	42 223
Corrections de valeur pour les risques latents	2 165	0	5 002	0	0	1 007	0	8 174
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	57 156	-7 133	542	0	3 841	3 339	-7 347	50 397

Pertes significatives

Aucune perte significative n'a été comptabilisée durant l'exercice sous revue.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont exonérées d'impôt. Des provisions pour impôts latents (taux d'imposition 20,5%, cf. page 38) ont été constituées.

Corrections de valeur et provisions libérées

Durant la période sous revue, diverses corrections de valeur constituées lors des années précédentes pour des créances compromises ont pu être totalement ou partiellement dissoutes et créditées au compte de résultat sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Indication des créances et engagements envers les parties liées

en CHF 1000	Créances 2018	Créances 2017	Engagements 2018	Engagements 2017
Participants qualifiés	0	0	27 539	37 034
Sociétés du groupe	0	0	2 880	0
Sociétés liées	33 173	37 273	62 414	89 613
Affaires d'organes	7 992	8 865	7 245	7 412
Autres parties liées	0	0	0	0

Transactions avec des parties liées

- Les transactions avec des parties liées (opérations sur papiers-valeurs, trafic des paiements, octroi de crédit et tenue de compte) se font à des conditions préférentielles usuelles.
- Les crédits aux organes bénéficient des conditions préférentielles réservées au personnel, l'écart par rapport aux conditions du marché étant limité à 1%.
- Des opérations hors bilan sont également effectuées avec des parties liées. La Banque Migros gère notamment des comptes de placement pour la Communauté Migros, à titre fiduciaire. Le montant de ces opérations au 31.12.2018 s'élevait à CHF 1,3 milliard (cf. aussi page 36).
- Il n'existe pas de programme d'intéressement des collaborateurs.

Présentation du capital social

en CHF 1000	Valeur nominale totale 2018	Nombre de titres 2018	Capital donnant droit au dividende 2018	Valeur nominale totale 2017	Nombre de titres 2017	Capital donnant droit au dividende 2017
Capital-actions ¹	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000
Total du capital social	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000

¹ divisé en 700 000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1000

Indication des participants significatifs

en CHF 1000	Nominal 2018	Proportion en % 2018	Nominal 2017	Proportion en % 2017
Migros Participations SA, Rüslikon	700 000	100	700 000	100

La Fédération des coopératives Migros détient indirectement, par l'intermédiaire de Migros Participations SA (Rüslikon), 100% de la Banque Migros.

Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition des capitaux propres

Les indications relatives à la composition des capitaux propres figurent dans l'état des capitaux propres.

Réserves non distribuables

en CHF 1000	2018	2017
Réserve légale issue du capital, non distribuable	0	0
Réserve légale issue du bénéfice, non distribuable	174 000	169 000
Total des réserves non distribuables	174 000	169 000

Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

en CHF 1000	À vue	Dénonçable	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Plus de 5 ans	Immobilisé	Total
Actifs / instruments financiers								
Liquidités	4 169 312	0	0	0	0	0	0	4 169 312
Créances sur les banques	224 229	0	181 465	41 481	0	0	0	447 174
Créances résultant d'opérations de financement de titres	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	191 481	84 783	484 767	168 594	876 081	214 153	0	2 019 858
Créances hypothécaires	9 268	839 946	2 867 465	4 333 097	18 614 538	10 333 161	0	36 997 475
Opérations de négoce	219 862	0	0	0	0	0	0	219 862
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	114	0	0	0	0	0	0	114
Immobilisations financières	0	0	0	0	273 589	251 735	5 746	531 070
Total	4 814 266	924 729	3 533 696	4 543 171	19 764 208	10 799 048	5 746	44 384 865
Année précédente	4 791 172	941 293	3 005 383	4 010 758	19 836 056	10 443 684	3 586	43 031 931
Fonds étrangers / instruments financiers								
Engagements envers les banques	35 980	0	124 203	95 000	0	0	0	255 183
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	4 891 905	29 011 122	8 467	927	198	215	0	33 912 834
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	51 661	0	0	0	0	0	0	51 661
Obligations de caisse	0	0	16 782	43 040	568 342	23 917	0	652 081
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	0	0	157 800	197 000	2 083 300	3 042 600	0	5 480 700
Total	4 979 547	29 011 122	307 252	335 967	2 651 840	3 066 732	0	40 352 459
Année précédente	4 712 179	28 638 971	60 407	330 662	2 729 779	2 652 777	0	39 124 775

Présentation des actifs et des passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile

en CHF 1000	Suisse 2018	Étranger 2018	Suisse 2017	Étranger 2017
Actifs				
Liquidités	4 163 047	6 265	4 144 192	6 688
Créances sur les banques	406 474	40 700	379 401	119 365
Créances sur la clientèle	1 998 805	21 053	1 999 764	16 441
Créances hypothécaires	36 995 473	2 002	35 459 434	2 783
Opérations de négoce	158 234	61 628	197 748	88 894
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	114	0	675	0
Immobilisations financières	164 886	366 184	137 282	479 264
Comptes de régularisation actifs	25 920	0	20 781	0
Participations	82 122	33	72 248	35
Immobilisations corporelles	134 916	0	152 017	0
Autres actifs	51 540	0	17 230	0
Total des actifs	44 181 531	497 866	42 580 773	713 470
Passifs				
Engagements envers les banques	202 185	52 998	50 121	694
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	32 506 371	1 406 463	31 962 720	1 354 399
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	51 661	0	15 714	0
Obligations de caisse	648 243	3 838	703 368	3 959
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	5 480 700	0	5 033 800	0
Comptes de régularisation passifs	102 589	0	105 823	0
Autres passifs	37 606	0	28 763	0
Provisions	329 983	0	322 067	0
Réserves pour risques bancaires généraux	1 259 280	0	1 238 538	0
Capital social	700 000	0	700 000	0
Réserve issue du bénéfice	1 693 277	0	1 573 637	0
Bénéfice	204 202	0	200 640	0
Total des passifs	43 216 098	1 463 299	41 935 190	1 359 052

La Banque Migros ne dispose d'aucun domicile de l'exploitation à l'étranger. Seules des succursales en Suisse contribuent au résultat opérationnel, d'où l'absence de présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation.

Répartition du total des actifs par pays ou par groupes de pays (principe du domicile)

en CHF 1000	2018	Proportion en % 2018	2017	Proportion en % 2017
Suisse	44 181 531	98,9	42 580 773	98,4
États-Unis	70 027	0,2	77 228	0,2
Allemagne	68 294	0,2	237 554	0,5
Grande-Bretagne	62 015	0,1	31 327	0,1
Pays-Bas	61 762	0,1	66 982	0,2
Luxembourg	57 962	0,1	74 806	0,2
France	36 907	0,1	78 561	0,2
Australie	28 380	0,1	23 896	0,1
Autriche	13 524	0,0	14 317	0,0
Japon	11 185	0,0	11 658	0,0
Autres pays	87 809	0,2	97 141	0,2
Total des actifs	44 679 397	100,0	43 294 242	100,0

Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)

en CHF 1000		2018	Proportion en % 2018	2017	Proportion en % 2017
Notation de pays interne à la banque	Notation S&P				
L1	AAA à AA	435 927	87,6	647 804	90,8
L2	AA- à A	35 053	7,0	38 787	5,4
L3	A- à BBB-	1 485	0,3	852	0,1
L4	BB+ à B-	3 890	0,8	3 929	0,6
L5	CCC+ à CC	1	0,0	1	0,0
L6	C ou inférieur	10 034	2,0	10 039	1,4
Autres	Sans notation	11 476	2,3	12 058	1,7
Total des actifs		497 866	100,0	713 470	100,0

La Banque Migros s'appuie sur des sources de notations externes pour évaluer les risques pays. Les notations de l'agence Standard & Poor's, qui correspondent aux classes internes, sont présentées dans le tableau ci-dessus à titre d'explication.

Présentation des actifs et des passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la banque

en CHF 1000	CHF	EUR	USD	Autres
Actifs				
Liquidités	4 026 531	135 290	3 924	3 567
Créances sur les banques	113 978	46 227	182 269	104 700
Créances sur la clientèle	1 917 588	75 998	26 007	265
Créances hypothécaires	36 990 661	6 814	0	0
Opérations de négoce	167 129	16 744	35 749	241
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	114	0	0	0
Immobilisations financières	252 318	278 752	0	0
Comptes de régularisation actifs	25 920	0	0	0
Participations	82 122	33	0	0
Immobilisations corporelles	134 916	0	0	0
Autres actifs	51 540	0	0	0
Total des actifs (au bilan)	43 762 817	559 858	247 950	108 772
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	5 192	375 315	2 279	340
Total des actifs	43 768 009	935 173	250 229	109 112
Passifs				
Engagements envers les banques	203 331	24 566	2 782	24 504
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	32 612 310	920 287	263 761	116 476
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	51 661	0	0	0
Obligations de caisse	652 081	0	0	0
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	5 480 700	0	0	0
Comptes de régularisation passifs	102 589	0	0	0
Autres passifs	37 606	0	0	0
Provisions	329 983	0	0	0
Réserves pour risques bancaires généraux	1 259 280	0	0	0
Capital social	700 000	0	0	0
Réserve issue du bénéfice	1 693 277	0	0	0
Bénéfice	204 202	0	0	0
Total des passifs (au bilan)	43 327 021	944 853	266 543	140 980
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	377 934	2 672	2 211	309
Total des passifs	43 704 955	947 524	268 754	141 290
Positions nettes par monnaie	63 054	-12 352	-18 525	-32 178

Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

en CHF 1000	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montant du sous-jacent	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montant du sous-jacent
Instruments de taux						
Swaps	0	0	0	0	48 179	2 800 000
Devises / Métaux précieux						
Contrats à terme	108	3 477	382 115	0	0	0
Options (OTC)	6	6	1 011	0	0	0
Total avant prise en compte des contrats de netting	114	3 483	383 126	0	48 179	2 800 000
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0		0	48 179	
Année précédente	675	202	162 253	0	15 511	2 800 000
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0		0	15 511	

Total avant prise en compte des contrats de netting

en CHF 1000	Valeurs de remplacement cumulées	
	positives	négatives
Exercice sous revue	114	51 661
Année précédente	675	15 714

Répartition selon les contreparties

en CHF 1000	Instances centrales de clearing	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres clients
Total des valeurs de remplacement après prise en compte des contrats de netting	0	108	6

Informations relatives aux opérations hors bilan

Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels		
en CHF 1000	2018	2017
Engagements de couverture de crédit et similaires	867	471
Garanties de prestation de garantie et similaires	104 565	93 520
Total des engagements conditionnels	105 432	93 990
Créances conditionnelles découlant de reports de pertes fiscaux	0	0
Autres créances conditionnelles	0	0
Total des créances conditionnelles	0	0

Répartition des crédits par engagement		
en CHF 1000	2018	2017
Engagements résultant de paiements différés («deferred payments»)	0	0
Engagements résultant d'acceptations (pour les dettes découlant des acceptations en circulation)	0	0
Autres crédits par engagement	0	0
Total des crédits par engagement	0	0

Répartition des opérations fiduciaires		
en CHF 1000	2018	2017
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	13 454	4 935
Placements fiduciaires auprès de sociétés du groupe et de sociétés liées	1 349 225	1 364 022
Total des opérations fiduciaires	1 362 679	1 368 957

Les comptes gérés à titre fiduciaire pour la Communauté Migros sont inscrits sous la rubrique «Placements fiduciaires auprès de sociétés du groupe et de sociétés liées».

Informations sur le compte de résultat et autres informations essentielles

Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

en CHF 1000	2018	2017	Variation	en %
Opérations sur devises et espèces	34 806	28 827	+5 978	+21
Métaux précieux	51	49	+3	+5
Négoce de titres (y c. fonds)	-1 274	4 626	-5 900	-128
dont instruments de taux (y c. fonds)	1 948	803	+1 145	+142
dont titres de participation (y c. fonds)	867	-2 139	+3 006	-141
dont fonds mixtes	-4 818	5 876	-10 694	-182
dont revenus de titres divers	728	85	+643	+754
Total du résultat de négoce	33 582	33 502	+81	+0

Le négoce pour compte propre de la Banque Migros résulte de transactions avec la clientèle ainsi que de la gestion des Migros Bank Fonds. La gestion et la mesure des résultats des opérations de négoce s'effectuent à l'échelle de l'ensemble de la banque, d'où l'absence de répartition du résultat de négoce entre les secteurs d'activité. La banque ne recourt à l'option de la juste valeur pour aucune position du bilan.

Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique «Produit des intérêts et des escomptes» ainsi que des intérêts négatifs significatifs

en CHF 1000	2018	2017	Variation	en %
Produit de refinancement des portefeuilles de négoce	1 840	1 275	+565	+44
Intérêts négatifs sur opérations actives (diminution des produits des intérêts et des escomptes)	718	1 642	-925	-56
Intérêts négatifs sur opérations passives (diminution des charges d'intérêts)	980	1 257	-276	-22

Les intérêts négatifs sur les opérations actives sont portés en diminution des produits des intérêts et des escomptes. Les intérêts négatifs sur les opérations passives sont portés en diminution des charges d'intérêts.

Répartition des charges de personnel

en CHF 1000	2018	2017	Variation	en %
Salaires	144 867	137 996	+6 871	+5
Contributions aux institutions de prévoyance professionnelle	17 346	16 565	+781	+5
Autres prestations sociales	10 806	10 392	+414	+4
Autres charges de personnel	6 544	7 197	-653	-9
Total des charges de personnel	179 563	172 150	+7 413	+4

Répartition des autres charges d'exploitation

en CHF 1000	2018	2017	Variation	en %
Coût des locaux	20 776	20 590	+186	+1
Charges relatives à l'informatique et à la communication	40 458	39 011	+1 447	+4
Mobilier et installations	2 378	2 454	-75	-3
Honoraires des sociétés d'audit	640	661	-21	-3
dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	519	541	-22	-4
dont pour d'autres prestations de services	121	120	+0	+0
Autres charges d'exploitation	51 985	45 414	+6 571	+14
Total des charges d'exploitation	116 238	108 130	+8 108	+7

Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeurs et provisions libérées

en CHF 1000	2018	2017	Variation	en %
Produits extraordinaires	1 644	822	+823	+100
Total des produits extraordinaires	1 644	822	+823	+100

Le produit extraordinaire de CHF 1 644 453 a essentiellement été réalisé par la cession du bâtiment à l'usage de la banque à Sion.

Autres charges extraordinaires	15	0	+15	+100
Total des charges extraordinaires	15	0	+15	+100

Aucune charge extraordinaire significative n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2018.

Les commentaires des pertes significatives ainsi que des modifications des réserves pour risques bancaires généraux et des corrections de valeur et provisions libérées figurent en page 28.

Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

en CHF 1000	2018	2017	Variation	en %
Constitution de provisions pour impôts latents	9 258	1 106	+8 152	+737
Charges impôts courants	55 172	53 614	+1 558	+3
Total des impôts	64 430	54 720	+9 710	+18
Taux d'imposition moyen pondéré sur la base du résultat opérationnel	20,5%	20,3%		

Value at Risk

en CHF 1000	Total livre du négoce	
	2018	2017
Type de risque		
Risque d'intérêt	150	0
Risque sur monnaies étrangères	44	686
Risque de cours sur les actions	1 016	854
Non diversifié	1 210	1 540
Effet de diversification	-163	-431
Diversifié	1 047	1 109

La Value at Risk (VaR) calculée à fin 2018 s'élevait à CHF 1,0 million sur une base agrégée et diversifiée. La VaR est calculée avec une probabilité de défaillance / niveau de confiance de 99% et sur une durée d'un jour. La VaR comporte le livre du négoce sans les métaux précieux.

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de la Banque Migros SA, Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Banque Migros SA, composés du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie, de l'état des capitaux propres et de l'annexe (pages 6 à 38) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018. Ces comptes annuels ont été établis en sus du bouclage statutaire avec présentation fiable.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration, conformément aux règles d'établissement des comptes applicables aux banques ainsi qu'aux dispositions légales. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit de manière telle à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. L'audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées, ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2018 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les règles d'établissement des comptes applicables aux banques, et sont conformes à la loi suisse.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

PricewaterhouseCoopers SA



Hugo Schürmann
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Tobias Scheiwiller
Expert-réviseur

Zurich, le 15 mars 2019

Gouvernance d'entreprise

La Banque Migros SA publie ses informations en matière de gouvernance d'entreprise conformément à la circulaire 2016/01 Publication – banques, annexe 7, de la FINMA.

Valable à partir du 1^{er} janvier 2019

Structure du groupe et actionariat

La Banque Migros est une société anonyme de droit suisse non cotée en bourse ayant son siège principal à Zurich. Active dans toute la Suisse en tant que banque universelle, elle offre ses services bancaires et financiers au travers de 67 succursales. La Banque Migros SA est détenue à 100% par la Fédération des coopératives Migros (FCM) depuis sa fondation. La FCM détient cette participation de manière indirecte, au travers de Migros Participations SA.

Fin août 2018, la Banque Migros SA a acquis une participation majoritaire de 70% dans CSL Immobilien AG, dont le siège est à Zurich, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018.

Les participations détenues par la Banque Migros SA ne sont pas pertinentes pour l'évaluation globale de la banque, raison pour laquelle cette dernière n'établit pas de comptes consolidés. Toutes les participations sont mentionnées dans l'Annexe aux comptes annuels 2018, page 24. La Banque Migros SA ne détient aucune participation croisée.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Banque Migros SA est composé de sept personnes (dont une représentante des collaborateurs de la Banque Migros). Celles-ci n'assument aucune tâche exécutive, en conformité avec la loi sur les banques, et n'ont jamais fait partie de la Direction générale de la Banque Migros SA. Quatre des sept membres du Conseil d'administration remplissent les critères d'indépendance énoncés par la circulaire 2017/01 Gouvernance d'entreprise – banques de la FINMA. L'Assemblée générale élit les membres du Conseil d'administration. La durée du mandat est de deux ans, avec possibilité de réélection. La durée du mandat est limitée à 16 ans, avec une limite d'âge fixée à 70 ans. Le Conseil d'administration se constitue lui-même et élit le président et le vice-président. La constitution du Conseil d'administration s'effectue lors de la première réunion suivant l'élection.

Le Conseil d'administration exerce la haute direction, la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires. Outre les compétences énoncées dans les statuts, il assume notamment les tâches suivantes:

- approbation de la politique commerciale, de la Charte, de la stratégie d'entreprise, du concept-cadre de gestion des risques et de la politique de risque
- définition de l'organisation et du contrôle interne
- définition des principes de la comptabilité, du contrôle financier et de la planification financière
- élection et révocation des membres des comités, du président et des membres de la Direction générale, des membres de la direction et du responsable de la Révision interne
- approbation du bilan et du compte de résultat prévisionnels ainsi que de la planification des investissements
- approbation des comptes annuels et semestriels (bilan, compte de résultat, annexe), sous réserve des compétences de l'Assemblée générale
- décision de l'établissement et de la suppression de succursales
- désignation de la société d'audit et de la Révision interne
- haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion
- réception et contrôle des rapports de la Direction générale sur la marche des affaires, les risques, la situation de la société et les événements significatifs
- traitement des rapports établis par la Révision interne et la société d'audit

Organisation interne et réglementation des compétences

L'organisation interne et le fonctionnement du Conseil d'administration sont régis par le règlement d'organisation de mai 2018, qui a été approuvé par la FINMA. Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre, ainsi que sur convocation du président. Le président du Conseil d'administration, et en son absence le vice-président, préside les réunions du Conseil d'administration ainsi que l'Assemblée générale, et représente la banque à l'extérieur, dans le cadre des compétences du Conseil d'administration. Dans des cas d'urgence ne souffrant aucun report, il se prononce exceptionnellement sur des affaires incombant d'ordinaire au Conseil d'administration. Sont exceptées les attributions intransmissibles et inaliénables du Conseil d'administration, conformément à l'art. 716a CO.

La répartition des tâches au sein du Conseil d'administration et des comités est représentée dans le tableau de la page 46 du rapport annuel 2018. Le Conseil d'administration constitue quatre comités permanents: le comité d'audit, le comité de crédit, le comité des risques et le comité du personnel. Les comités du Conseil d'administration se réunissent sur invitation de leurs présidents aussi souvent que les affaires l'exigent.

Les comités ont pour tâche de préparer les travaux du Conseil d'administration, et de soumettre des rapports et des recommandations lors des réunions du Conseil d'administration. Hormis les compétences spécifiques du comité de crédit s'agissant des opérations de crédit individuelles, les compétences spécifiques du comité d'audit concernant l'approbation de la rémunération du responsable de la Révision interne ainsi que les compétences spécifiques du comité du personnel concernant l'approbation des contrats de travail et des rémunérations, les comités n'ont aucune compétence décisionnelle. Le Conseil d'administration conserve en principe la responsabilité globale des tâches déléguées aux comités. Les comités ont essentiellement pour tâche de préparer les travaux du Conseil d'administration relevant de leur domaine de spécialité, et de soumettre des rapports et des recommandations lors des réunions du Conseil d'administration. Il appartient ensuite au Conseil d'administration de prendre les décisions en tant qu'organe collectif. Les comités informent immédiatement l'ensemble du Conseil d'administration en cas d'événements extraordinaires.

Comité d'audit

Le comité d'audit est composé des personnes suivantes:

- Dr. Isabel Stirnimann Schaller, présidente
- Michael Hobmeier, membre
- Jörg Zulauf, membre

Le comité d'audit évalue les directives de la banque en matière de présentation des comptes, l'intégrité du reporting financier, les obligations de publication ainsi que la qualité, la pertinence et les résultats des révisions interne et externe. En outre, il évalue le respect des exigences de reporting par la banque, l'approche de la Direction générale en matière de contrôle interne s'agissant de l'établissement et de l'intégralité des états financiers et de la présentation des résultats, surveille et évalue l'efficacité des contrôles internes, notamment du contrôle des risques, de la fonction de compliance et de la Révision interne, et s'assure de l'élimination des dysfonctionnements constatés par les sociétés d'audit. Il soumet des recommandations au Conseil d'administration concernant les comptes annuels soumis à l'approbation de ce dernier. Pour accomplir ses tâches, le comité d'audit s'entretient régulièrement avec le réviseur responsable de la société d'audit et le responsable de la Révision interne, ainsi qu'avec des représentants de la Direction générale et, au moins une fois par an, avec le responsable de la Compliance. Le comité d'audit approuve la rémunération du responsable de la Révision interne.

Comité des risques

Le comité des risques est composé des personnes suivantes:

- Dr. Peter Meier, président
- Bernhard Kobler, membre
- Jörg Zulauf, membre

Le comité des risques vérifie que la banque entretient une gestion des risques appropriée, avec des processus efficaces qui satisfont à la situation de l'établissement en matière de risques. Il surveille la mise en œuvre des stratégies de risque, notamment dans la perspective de leur conformité avec la tolérance au risque prescrite et les limites posées en matière de risques. Il évalue en outre les conséquences potentielles des risques pertinents sur les revenus, les fonds propres et la réputation de la Banque Migros. À cet effet, il examine la planification des fonds propres et des liquidités ainsi que la remise du rapport correspondant. Puis il discute du concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de la banque et soumet des recommandations au Conseil d'administration. Pour accomplir ses tâches, le comité des risques s'entretient régulièrement avec des représentants de la Direction générale et, au moins une fois par an, avec le responsable du contrôle des risques.

Comité de crédit

Le comité de crédit est composé des personnes suivantes:

- Bernhard Kobler, président
- Jörg Zulauf, membre
- Fabrice Zumbrennen, membre

Le comité de crédit représente la plus haute instance d'autorisation pour les opérations de crédit individuelles qui relèvent de sa compétence; en complément au comité des risques, il traite les détails spécifiques des opérations de crédit de la banque, qui sortent du cadre des tâches de ce dernier en matière de risques de crédit. Il examine notamment les nouvelles affaires importantes relevant de la compétence de la Direction générale

(comité de crédit de l'ensemble de la banque), juge l'évaluation générale de la conjoncture et du marché immobilier, étudie les adaptations de directives, procédures et processus, notamment en ce qui concerne les limites de nantissement, le calcul de la capacité financière, les systèmes de rating ainsi que l'évaluation de biens immobiliers, et soumet des recommandations au Conseil d'administration. En outre, il évalue et examine l'évolution du portefeuille de crédit de la banque, notamment en ce qui concerne les affaires dérogeant aux directives de crédit (exceptions to policy), les plus importants débiteurs / groupes de débiteurs, les engagements compromis et les corrections de valeur y relatives, ainsi que les hypothèses de simulations de perte de valeur sur les biens immobiliers. Pour accomplir ses tâches, le comité des risques s'entretient régulièrement avec des représentants de la Direction générale ainsi qu'avec le responsable de la gestion des risques de crédit.

Comité du personnel

Le comité du personnel est composé des personnes suivantes:

- Fabrice Zumbunnen, président
- Jörg Zulauf, membre

Le comité du personnel assiste le Conseil d'administration dans l'accomplissement de ses tâches en matière de politique du personnel (planification du personnel, rémunération, nominations). Il approuve certaines rémunérations et assiste le Conseil d'administration dans l'évaluation de la performance de la Direction générale. Il examine notamment chaque année l'évaluation des membres de la Direction générale proposée par le président de la Direction générale. Le comité du personnel procède à cette évaluation pour le président de la Direction générale, tandis que le président de la Direction générale le fait pour les autres membres de la Direction générale. En outre, il fixe les principes régissant la sélection de candidats au Conseil d'administration à faire élire ou réélire par l'Assemblée générale et prépare la sélection sur la base de ces critères. Le comité du personnel évalue les candidats proposés conjointement avec le président de la Direction générale, en vue de la nomination des membres de la Direction générale et de la direction par le Conseil d'administration. Il approuve en outre tous les contrats de travail des membres de la Direction générale ainsi que les éventuels contrats de travail des membres du Conseil d'administration.

Instruments d'information et de contrôle

Les instruments d'information et de contrôle de la Banque Migros SA sont conformes aux directives de la FINMA. La Banque Migros SA est dotée d'un système de gestion de l'information (Management Information System [MIS]) qui permet au Conseil d'administration de remplir son obligation de surveillance et de contrôler les compétences déléguées à la Direction générale. Le Conseil d'administration reçoit chaque mois des états financiers incluant une comparaison avec le budget prévisionnel et avec l'exercice précédent, et chaque trimestre un rapport global sur les risques comportant un état actuel des liquidités, de la dotation en fonds propres et du cumul des risques. Les procès-verbaux des réunions de la Direction générale sont en outre remis au président du Conseil d'administration pour consultation.

Les systèmes et méthodes utilisés sont décrits dans la section du rapport annuel 2018 dédiée à la gestion des risques (pages 15 à 19).

Révision interne

La Révision interne est dirigée par Michael Frey et compte 13 collaborateurs à fin 2018. Elle est directement subordonnée au comité d'audit du Conseil d'administration et dispose d'un droit d'accès, de consultation et de contrôle illimité.

La Révision interne aide le Conseil d'administration et ses commissions à remplir leurs obligations de surveillance et de contrôle, en adoptant une approche systématique et axée sur le risque pour évaluer l'efficacité de la gestion des risques, du système de contrôle interne ainsi que des processus de pilotage, de gestion et d'assistance, et émet des recommandations d'optimisation. Elle vérifie par ailleurs le respect des dispositions réglementaires ainsi que des directives et lignes directrices internes. En tant qu'instance de contrôle indépendante de la Direction générale, elle établit ses rapports en toute autonomie et évalue de manière appropriée et régulière l'ensemble de l'activité de la banque. La Révision interne soumet annuellement au comité d'audit les objectifs du programme d'audit et lui demande d'approuver ce dernier. Elle procède au moins une fois par an à une évaluation globale des risques encourus par la banque. La Révision interne remet au Conseil d'administration un rapport trimestriel sur les audits effectués ainsi que sur les autres activités, et l'informe sur la mise en œuvre des recommandations de la Révision interne et de la société d'audit. Les tâches et compétences ainsi que l'organisation de la Révision interne sont décrites dans le «cahier des charges de la Révision interne», qui a été approuvé par le Conseil d'administration. Dans son travail, la Révision interne applique des directives strictes en matière de qualité et base ses procédures sur les normes de révision internationales reconnues et conformes aux prescriptions de l'Association Suisse d'Audit Interne (ASAI).

Fonction de contrôle des risques

Il incombe au Contrôle des risques d'identifier et de surveiller les risques pertinents pour la banque, de veiller au respect des directives relatives à la politique de risque ainsi que de fournir à la Direction générale et au Conseil d'administration un reporting des risques intégré. Le Contrôle des risques est responsable de l'élaboration des méthodes de mesure des risques, de certaines parties de la procédure de développement de nouveaux produits et méthodes d'évaluation, de la validation des modèles ainsi que de l'exécution et de l'assurance qualité de la mesure des risques effectuée. Le Contrôle des risques rapporte mensuellement au Risk Council dans le cadre du reporting des risques intégré et trimestriellement au Conseil d'administration sur l'évolution du profil de risque, les principaux événements internes et externes ainsi que les constatations effectuées dans le cadre de l'activité de surveillance. Le reporting comprend différents rapports consacrés à chaque catégorie de risques; ces rapports, dont la fréquence de parution et le cercle de destinataires sont fonction des risques concernés, visent à assurer une information complète, objective et transparente des décideurs et des organes de surveillance. Si la situation l'exige, le responsable du Contrôle des risques dispose en tout temps d'un droit de signalement (escalation) au Conseil d'administration. Le responsable du Contrôle des risques présente une fois par an son rapport annuel au comité des risques.

En tant que fonction de contrôle indépendante, le Risk Council surveille également le profil de risque de la banque. Il est composé des membres de la Direction générale et des responsables de la Gestion des risques de crédit, du Contrôle des risques, de la Trésorerie, de Compliance et, une fois par trimestre, de celui de la Révision interne. Cette instance évalue la situation des risques de la banque dans son ensemble et examine et met en œuvre les mesures de gestion futures.

Fonction de compliance

Le responsable de la Compliance dispose en tout temps d'un droit de signalement («escalation») au Conseil d'administration. En outre, dans le cadre du reporting des risques, la Compliance rapporte directement au Conseil d'administration une fois par an. Le responsable de la Compliance présente également son rapport annuel au comité d'audit. Il incombe à la Compliance de veiller au respect des dispositions applicables et de communiquer en temps utile sur les manquements constatés en matière de compliance. De plus, la Compliance examine au moins une fois par an la carte réglementaire ainsi que l'inventaire des risques de compliance et établit le plan d'action annuel axé sur le risque, lequel traite principalement de la gestion des risques de compliance et est soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Par ailleurs, elle formule des propositions, exécute le cas échéant certaines tâches de surveillance et de contrôle «ex post» s'agissant d'opérations individuelles, et prend des mesures de gestion des risques générales, comme la rédaction de directives dans le cadre de l'application de nouveaux actes normatifs ou l'organisation de séminaires de formation. Il incombe en outre à la Compliance de fournir des conseils juridiques visant à éviter ou minimiser, dans des cas individuels, les risques et menaces résultant des dispositions juridiques et réglementaires. Ces conseils juridiques sont fournis dans le cadre de l'obligation de consultation, sur demande ou en tant que consultation «ex ante» précédant la conclusion d'une transaction.

Membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Banque Migros SA est composé de sept personnes. Fabrice Zumbrunnen, président de la Direction générale de la Fédération des coopératives Migros, en assure la présidence depuis le 1^{er} janvier 2018.

Le profil de chaque membre du Conseil d'administration comporte ci-après les données suivantes: nom, formation, nationalité, année de naissance, fonction, parcours professionnel et principaux mandats. Les informations concernant les principaux mandats se limitent aux entreprises, organisations et fondations importantes, aux entreprises en lien avec la Banque Migros SA, aux fonctions permanentes occupées dans des groupes d'intérêts importants ainsi qu'aux mandats exercés pour le compte de la Banque Migros SA. Aucun des membres n'exerce de fonction publique ou de mandat politique. Sauf indication contraire, la date de référence est toujours le 1^{er} janvier 2019.

Fabrice Zumbrunnen

Président du Conseil d'administration
Licence ès sciences économiques (Université de Neuchâtel)
Suisse, né en 1969

Parcours professionnel

Fabrice Zumbrunnen est membre et président du Conseil d'administration depuis le 1^{er} janvier 2018. Il préside le comité du personnel et est membre du comité de crédit.

Sa carrière professionnelle a débuté à la Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg, où il a d'abord travaillé en qualité de chef de vente, puis de responsable du marketing et de la logistique, avant d'être nommé directeur en 2005. En 2012, il a rejoint la FCM et repris la direction du département RH, Affaires culturelles et sociales, Loisirs. Fabrice Zumbrunnen est président de la Direction générale de la Fédération des coopératives Migros depuis le 1^{er} janvier 2018.

Principaux mandats

- Fédération des coopératives Migros, président de la Direction générale
- Hotelplan Holding SA, président du Conseil d'administration
- Medbase SA, président du Conseil d'administration
- Grands Magasins Globus SA, membre du Conseil d'administration
- Migros Participations SA, président du Conseil d'administration
- Denner SA, membre du Conseil d'administration
- Digitec Galaxus SA, membre du Conseil d'administration
- Migros Digital Solutions SA, président du Conseil d'administration

Jörg Zulauf

Vice-président du Conseil d'administration
Licence en droit (Université de Zurich), avocat
Suisse, né en 1958

Parcours professionnel

Jörg Zulauf est membre et vice-président du Conseil d'administration depuis 2000 et membre des quatre comités: le comité d'audit, le comité de crédit, le comité des risques et le comité du personnel.

Sa carrière professionnelle a débuté chez Roche. Depuis 2000, Jörg Zulauf est vice-président de la Direction générale et responsable du département Finances du Groupe Migros.

Principaux mandats

- Fédération des coopératives Migros, vice-président de la Direction générale
- Hotelplan Holding SA, vice-président du Conseil d'administration
- Fondation Centres Langues et Civilisations, membre du Conseil de fondation
- Exploitation immobilière SA, vice-président du Conseil d'administration
- Ex Libris SA, vice-président du Conseil d'administration
- Grands Magasins Globus SA, vice-président du Conseil d'administration
- Migros Participations SA, vice-président du Conseil d'administration
- Caisse de pensions Migros, président du Conseil de fondation
- Fondation de placement de la Caisse de pensions Migros, président du Conseil de fondation
- Fondation de placement de la Caisse de pensions Migros Immobilier, président du Conseil de fondation
- M Casa SA, président du Conseil d'administration
- M Vorsorge AG, président du Conseil d'administration
- Fondation de prévoyance complémentaire de la Communauté Migros, président du Conseil de fondation
- Migros Digital Solutions SA, membre du Conseil d'administration

Irene Billo-Riediker

Membre du Conseil d'administration
Économiste d'entreprise HES (Haute école d'économie et d'administration de Zurich)
Suisse, née en 1970

Parcours professionnel

Irene Billo-Riediker est membre du Conseil d'administration et la représentante des collaborateurs de la Banque Migros depuis 2008.

Elle dirige le service Gestion des versions et des tests depuis 2010. Irene Billo-Riediker travaille pour la Banque Migros depuis 1997. Auparavant, elle a exercé la fonction de responsable import chez Furness Schiffahrt & Agentur AG.

Principaux mandats

Aucun

Dr. Peter Meier

Membre du Conseil d'administration
Licence ès sciences économiques (Université de Saint-Gall)
Suisse, né en 1952

Parcours professionnel

Peter Meier est membre indépendant du Conseil d'administration et président du comité des finances depuis 2012.

Auparavant, Peter Meier a travaillé à la Banque cantonale de Zurich en tant que chef économiste, puis comme responsable de l'asset management. De 1998 à 2001, il était directeur de Swissca Portfoliomanagement, avant de reprendre une chaire de professeur à la Haute école des sciences appliquées de Zurich. Ses domaines d'enseignement et de recherche recouvrent la théorie financière et la gestion d'actifs, la gestion des risques et les placements alternatifs.

Principaux mandats

- Fondation de prévoyance du personnel de SV Group, membre du Conseil de fondation
- Swissbroke Vorsorgestiftung, membre de la commission de placement
- Pensionskasse der Saurer-Unternehmungen, membre du comité de placement
- Caisse de pension d'Argovie, conseiller auprès du comité de placement
- Independent Capital Group, président du Conseil d'administration
- QCAM Currency Asset Management, membre du Conseil d'administration
- CBL Asset Management, Riga, membre du Conseil d'administration
- LLB Fund Services AG, Vaduz, membre du Conseil d'administration

Dr. Isabel Stirnimann Schaller

Membre du Conseil d'administration
Licence en droit (Université de Saint-Gall), avocate
Suisse et Péruvienne, née en 1969

Parcours professionnel

Isabel Stirnimann est membre indépendante du Conseil d'administration et présidente du comité d'audit depuis 2012. Isabel Stirnimann était associée chez Nobel & Hug Avocats à Zurich jusqu'à mi-2018 et exerce depuis à titre indépendant. Elle est spécialisée en droit bancaire et des marchés financiers ainsi qu'en droit commercial et des sociétés.

Principaux mandats

- Fundación Educación, vice-présidente du Conseil de fondation

Bernhard Kobler

Membre du Conseil d'administration
Advanced Management Programme (Insead) et licencié de la Swiss Banking School
Suisse, né en 1957

Parcours professionnel

Bernhard Kobler est membre indépendant du Conseil d'administration et président du comité de crédit depuis le 1^{er} janvier 2017, et membre du comité des risques depuis le 1^{er} janvier 2018.

Il a débuté sa carrière chez UBS, où sa dernière fonction était celle de responsable du Retail Banking pour la région de Zurich. En 1998, il a rejoint la Banque cantonale de Lucerne, dont il est devenu CEO en 2004. De 2015 à 2016, il a dirigé la zone de marché Suisse centrale chez Bank Julius Bär & Co. AG.

Principaux mandats

- St. Charles Hall Stiftung Paul und Gertrud Fischbacher-Labhardt, président du Conseil de fondation
- Academia Engelberg, membre du Conseil de fondation
- Verein der Freunde der Academia Engelberg, membre du comité
- GSW Gemeinnützige Stiftung für preisgünstigen Wohnraum Luzern, président du Conseil de fondation
- B. Braun Medical SA, président du Conseil d'administration
- TheGuide.city AG, membre du Conseil d'administration

Michael Hobmeier

Membre du Conseil d'administration
Diplôme d'ingénieur électricien (EPF Zurich) et licence ès sciences économiques (Université de Saint-Gall)
Suisse, né en 1965

Parcours professionnel

Michael Hobmeier est membre indépendant du Conseil d'administration et membre du comité d'audit depuis le 1^{er} janvier 2018.

Michael Hobmeier a travaillé durant dix ans en qualité de Partner chez IBM Business Consulting Services et chez PwC. En 2003, il a rejoint le groupe Valiant, où il a repris la fonction de CEO de la Banque Valiant en 2005, puis de Valiant Holding à partir de 2010. Depuis 2013, il soutient activement des start-up dans des secteurs d'avenir tels que la fintech et la haute technologie.

Principaux mandats

- Garde aérienne suisse de sauvetage (Rega), président du Conseil de fondation de la Rega

Répartition des tâches au sein du Conseil d'administration

Nom	Fonction	Comité d'audit	Comité de crédit	Comité des risques	Comité du personnel
Fabrice Zumbrunnen	Président (depuis 2018)		Membre		Président
Jörg Zulauf	Vice-président (depuis 2000)	Membre	Membre	Membre	Membre
Irene Billo-Riediker	Membre en tant que représentante du personnel (depuis 2008)				
Dr. Peter Meier	Membre indépendant (depuis 2012)			Président	
Dr. Isabel Stirnimann Schaller	Membre indépendant (depuis 2012)	Présidente			
Bernhard Kobler	Membre indépendant (depuis 2017)		Président	Membre	
Michael Hobmeier	Membre indépendant (depuis 2018)	Membre			

Rémunération

La rémunération des membres indépendants du Conseil d'administration est constituée de trois composantes: des honoraires de base fixes liés à la fonction de membre du Conseil d'administration, des honoraires fixes supplémentaires liés à l'activité au sein d'un comité ainsi que des conditions préférentielles sur des produits et services de la Banque Migros qui sont d'usage sur le marché. La Banque Migros SA peut octroyer à chaque membre du Conseil d'administration des prêts et crédits personnels selon les critères d'appréciation en vigueur dans le secteur bancaire. La rétribution du Conseil d'administration est intégralement versée en espèces, à l'exception des conditions préférentielles.

Les membres salariés du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération. Seule la représentante des collaborateurs reçoit une indemnité de présence fixe pour les tâches remplies en dehors de ses heures de travail ordinaires.

La marche des affaires n'a aucune incidence directe sur le montant de la rémunération. Le comité du personnel du Conseil d'administration fixe le montant des rémunérations. À cette fin, il se réfère à des entreprises comparables et fixe les montants de manière à ne pas créer d'incitations susceptibles de générer des conflits d'intérêt dans l'exercice des tâches.

Direction générale

Tâches

La Direction générale est subordonnée au Conseil d'administration. La Direction générale est chargée de la conduite des affaires de la Banque Migros SA. Ses principales tâches et compétences sont les suivantes:

- définition de la politique commerciale, de la Charte, de la stratégie d'entreprise, de la planification des investissements, des objectifs annuels et du budget
- exécution des décisions du Conseil d'administration
- définition de la structure organisationnelle, élaboration des directives et définition des compétences dans les activités bancaires, sous réserve des compétences du Conseil d'administration
- gestion de la structure du bilan et des liquidités ainsi que gestion des revenus et du risque opérationnels
- respect permanent des prescriptions légales, réglementaires et statutaires, avec notamment élaboration et maintien d'un système de compliance adéquat
- élaboration et entretien de processus internes adéquats, d'un système d'information de gestion approprié, d'un système de contrôle interne ainsi que d'une infrastructure technologique adaptée
- définition des compétences de crédit
- fixation des taux d'intérêt et commissions pour les opérations actives et passives ainsi que pour les autres services
- représentation de la banque à l'extérieur, relations publiques dans l'intérêt de la banque

Organisation interne

La Direction générale se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais en règle générale une fois par semaine et sur convocation du président de la Direction générale ou du président adjoint. La Direction générale peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents. Elle prend ses décisions à la majorité des voix présentes.

Les décisions peuvent également être prises par voie de circulaire lorsqu'il s'agit d'affaires de routine ou de décisions revêtant un caractère particulièrement urgent, qu'aucun membre ne demande de délibération orale et que la majorité des membres de la Direction générale est atteignable.

Le Conseil d'administration élit un membre de la Direction générale à la présidence de la Direction générale. Le président de la Direction générale assume les tâches et compétences suivantes:

- traitement et exécution des affaires courantes
- information du Conseil d'administration en cas d'événements extraordinaires
- préparation des demandes au Conseil d'administration
- nominations des cadres et collaborateurs avec signature
- participation aux séances du Conseil d'administration et de ses comités

Membres de la Direction générale

La Direction générale de la Banque Migros est composée de six membres depuis le 1^{er} janvier 2017. Elle dispose d'une large expérience bancaire et financière. Le profil de chaque membre de la Direction générale comporte ci-après les données suivantes: nom, formation, nationalité, année de naissance, fonction, parcours professionnel et principaux mandats. Les informations concernant les principaux mandats se limitent aux entre-

prises, organisations et fondations importantes, aux entreprises en lien avec la Banque Migros SA, aux fonctions permanentes occupées dans des groupes d'intérêts importants ainsi qu'aux mandats exercés pour le compte de la Banque Migros SA. Aucun des membres n'exerce de fonction publique ou de mandat politique.

Dr. Harald Nedwed

Président de la Direction générale
Licence ès sciences politiques (Université de Bâle)
Suisse, né en 1959

Parcours professionnel

Harald Nedwed est à la tête de la Banque Migros en tant que président de la Direction générale depuis 2003. Il a exercé précédemment la fonction de directeur financier (CFO) de la banque et, en parallèle, celle de responsable du siège de Bâle. Harald Nedwed a rejoint la Banque Migros en 1998. Avant cela, il a travaillé auprès de plusieurs grands établissements financiers, notamment dans la banque d'affaires internationale, ainsi qu'auprès du Centre des sciences économiques (WWZ) de l'Université de Bâle.

Principaux mandats

- Fondation de prévoyance de la Banque Migros, président du Conseil de fondation
- Fondation de libre-passage de la Banque Migros, président du Conseil de fondation
- Caisse de pensions Migros, membre du Conseil de fondation
- Fondation de placement de la Caisse de pensions Migros, membre du Conseil de fondation
- Fondation de placement de la Caisse de pensions Migros Immobilier, membre du Conseil de fondation
- Aduno Holding SA, membre du Conseil d'administration
- Viseca Card Services SA, membre du Conseil d'administration
- Banque des lettres de gage d'établissements suisses de crédit hypothécaire SA, membre du Conseil d'administration

Stephan Wick

Membre de la Direction générale
Licence en informatique commerciale (Université de Zurich)
Suisse, né en 1965

Parcours professionnel

Stephan Wick est membre de la Direction générale depuis son entrée à la Banque Migros en 2004 et est en charge de l'informatique et de la logistique de la banque. Il est président adjoint de la Direction générale. Avant cela, il a travaillé durant cinq ans à la Bourse suisse comme développeur de logiciels et directeur de projets, et participé dès 1999 au développement du Business Competence Center Operations de Credit Suisse. Il a notamment piloté le projet de nouvelle banque de transactions sur titres à l'échelle du groupe (programme SEC2000).

Principaux mandats

- SIX Interbank Clearing SA, membre du comité de pilotage pour les paiements électroniques

Markus Maag

Membre de la Direction générale
Diplôme fédéral d'expert en économie bancaire
Suisse, né en 1966

Parcours professionnel

Markus Maag est membre de la Direction générale depuis 2010 et responsable depuis 2017 du segment Clients privés; de 2010 à 2016, il a dirigé le Premium Banking. Avant cela, il a travaillé pour la région Suisse orientale, d'abord en tant que responsable du Premium Banking, puis en qualité de responsable régional. Markus Maag travaille pour la Banque Migros depuis 2004. Auparavant, il a été employé durant de nombreuses années par la Banque cantonale de Thurgovie.

Principaux mandats

- Fondation de prévoyance de la Banque Migros, membre du Conseil de fondation
- Fondation de libre-passage de la Banque Migros, membre du Conseil de fondation

Rolf Knöpfel

Membre de la Direction générale
Executive MBA (Haute école spécialisée Kalaidos) et diplôme fédéral d'informaticien de gestion (IFA)
Suisse, né en 1972

Parcours professionnel

Rolf Knöpfel est membre de la Direction générale depuis le 1^{er} janvier 2017 et responsable du service Innovation et Marketing. Auparavant, il a travaillé dans le service Logistique, d'abord en tant que responsable de la gestion des processus, puis comme responsable des projets stratégiques et, enfin, en qualité de responsable du business development. Il est notamment spécialisé dans le développement de produits, de services, de processus, d'unités d'organisation, d'applications et de services de business intelligence. Rolf Knöpfel travaille pour la Banque Migros depuis 2002. Avant cela, il a été employé pendant plusieurs années par le contrôleur aérien Skyguide où, en dernier lieu, il était en charge de la gestion des données.

Principaux mandats

Aucun

Andreas Schindler

Membre de la Direction générale
Diplôme fédéral d'expert-comptable
Suisse, né en 1971

Parcours professionnel

Andreas Schindler est membre de la Direction générale depuis le 1^{er} janvier 2017 et responsable du service Gestion des risques et Finances. Avant cela, il était responsable de la Révision interne. Andreas Schindler travaille pour la Banque Migros depuis 2011. Précédemment, il a notamment travaillé auprès de la Banque cantonale de Zurich, où il dirigeait la révision interne, et chez Aduno Holding, en tant que chef de la compliance et du contrôle des risques.

Principaux mandats

- Esisuisse, membre du comité directeur
- Membre du conseil d'administration de CSL Immobilien AG, Zurich

Bernd Geisenberger

Membre de la Direction générale (depuis le 1^{er} septembre 2018)
Diplômé en commerce
Allemand, né en 1974

Parcours professionnel

Bernd Geisenberger, responsable du segment Clientèle Entreprises, est membre de la Direction générale depuis le 1^{er} septembre 2018. Avant de rejoindre la Banque Migros, il a travaillé pour la société M&A Proventis Partners à Zurich où il était directeur associé et membre du Conseil d'administration depuis l'an dernier. Auparavant, depuis 1996, il a exercé différentes fonctions au sein de la Commerzbank, en dernier lieu celle de responsable de l'activité PME de la succursale suisse.

Principaux mandats

Aucun

Rémunérations

La rémunération des membres de la Direction générale est constituée de trois éléments: un salaire de base fixe (indemnités forfaitaires comprises), une indemnité de mobilité ainsi que des conditions préférentielles

Membres de la Direction générale

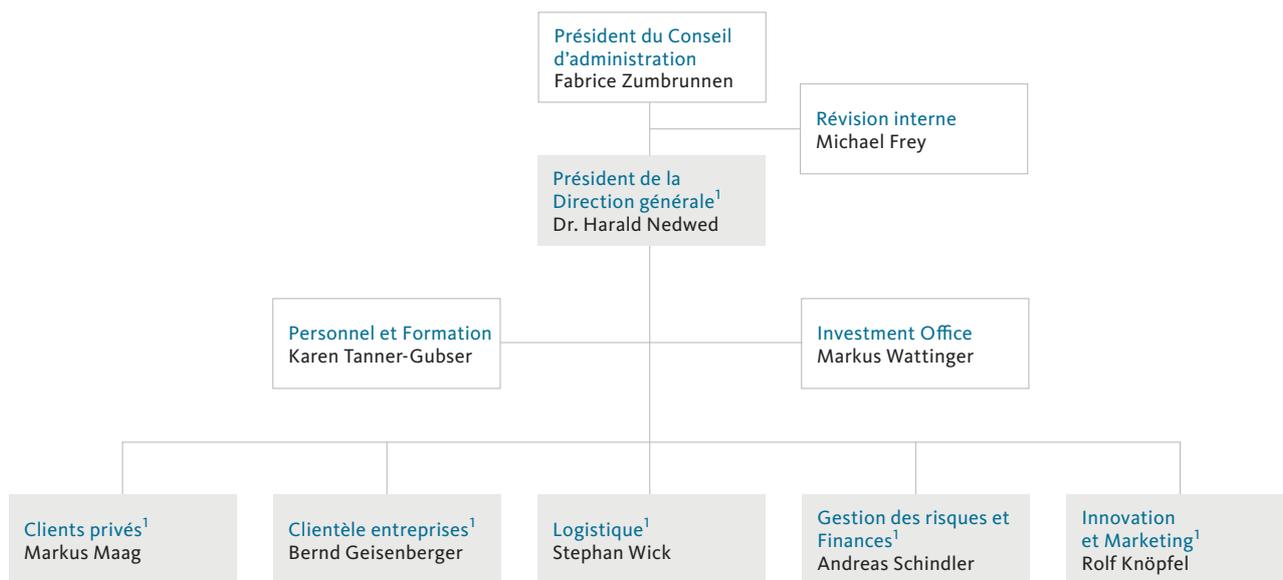
Nom	Année de naissance	Nationalité	Fonction/domaine de compétence	Entrée à la Direction générale
Dr. Harald Nedwed	1959	CH	Président de la Direction générale (CEO)	1.9.2003
Stephan Wick	1965	CH	Membre de la Direction générale (président adjoint) Responsable Logistique depuis le 1.11.2004	1.11.2004
Markus Maag	1966	CH	Membre de la Direction générale Responsable Clients privés depuis le 1.1.2017	1.10.2010
Rolf Knöpfel	1972	CH	Membre de la Direction générale Responsable Innovation et Marketing depuis le 1.1.2017	1.1.2017
Andreas Schindler	1971	CH	Membre de la Direction générale Responsable Gestion des risques et Finances depuis le 1.1.2017	1.1.2017
Bernd Geisenberger (depuis le 1.9.2018)	1974	D	Membre de la Direction générale Responsable Clientèle Entreprises depuis le 1.9.2018	1.9.2018

sur des produits et services de la Banque Migros. Aucune rémunération variable (bonus) n'est versée. La Banque Migros SA peut octroyer à chaque membre de la Direction générale des prêts et crédits privés selon les critères d'évaluation en vigueur dans le secteur bancaire. Les membres de la Direction générale ainsi que leurs proches bénéficient des produits bancaires de la Banque Migros aux conditions préférentielles qui sont d'usage sur le marché et s'appliquent à l'ensemble des collaborateurs de la Banque Migros. Les rémunérations, à l'exception des conditions préférentielles, sont intégralement versées en espèces.

Les objectifs de performance peuvent inclure tant des objectifs personnels que des objectifs spécifiques à l'entreprise ou au secteur, compte tenu de la fonction exercée par le membre de la Direction générale.

Le comité du personnel du Conseil d'administration examine et définit chaque année, selon son appréciation, le montant de la rémunération fixe des membres de la Direction générale pour l'exercice suivant. Le traitement des propositions relatives à la rétribution de la Direction générale se fait en l'absence de ses membres. Le président de la Direction générale participe notamment avec voix consultative à la discussion sur la rémunération des membres de la Direction générale et soumet une proposition au comité du personnel.

Organigramme (dès le 1.1.2019)



¹ Membre de la Direction générale

Organe de révision

La société PricewaterhouseCoopers SA, Zurich (précédemment Revisuisse Price Waterhouse SA), est l'organe de révision de la Banque Migros SA depuis 1999. Elle est désignée par l'Assemblée générale pour une période d'un an. Le réviseur responsable est Hugo Schürmann depuis 2017. Les coûts relatifs à l'audit des comptes annuels et à l'audit prudentiel pour l'exercice 2018 s'élèvent à CHF 519 000. Des honoraires supplémentaires pour un montant de CHF 120 600 ont en outre été facturés par la société d'audit pour des conseils fiscaux et d'autres services d'audit.

Outils d'information de la révision externe

Les rapports de l'organe de révision sont examinés par le comité d'audit du Conseil d'administration et portés à la connaissance de l'ensemble du Conseil d'administration. Le réviseur responsable est en principe présent lors du traitement des rapports par le Conseil d'administration ou le comité d'audit. Chaque année, le comité d'audit examine en outre l'évaluation des risques ainsi que la planification des audits de l'organe de révision qui en résulte, et en discute en présence du réviseur responsable. Le comité d'audit discute régulièrement avec le réviseur responsable de la pertinence des systèmes de contrôle internes et de leur adéquation avec le profil de risque de la banque, ainsi que du rapport sur l'audit des comptes de l'organe de révision et du rapport sur l'audit prudentiel.

Sur la base des rapports et des séances communes avec le réviseur responsable, le comité d'audit évalue les prestations et les honoraires de l'organe de révision et s'assure de son indépendance. La société d'audit et la Révision interne disposent en tout temps d'un accès direct au comité d'audit.

Stratégie et profil de risque

À l'instar d'autres banques et établissements financiers, la Banque Migros SA est exposée à différents risques. La gestion des risques opérationnels, de crédit et de marché est considérée comme l'une des principales missions de la Direction générale. La gestion des risques se fonde sur la politique de risque qui a été élaborée par le Conseil d'administration et a également fait l'objet de révisions dans le courant de l'exercice. Des informations générales sur le processus de gestion des risques et sur la stratégie de risque peuvent être consultées dans la section dédiée à la gestion des risques du rapport annuel 2018 (pages 15 à 19).

Régions et succursales

Responsables	Région Espace Mittelland	Région Nord de la Suisse	Région Suisse orientale	Région Romandie	Région Tessin	Région Zurich
Clientèle privée	Otto Born	Guido Holzherr	Patrick Weibel	Christian Miserez	Alberto Crugnola	Stephan Kümin
Clientèle entreprises	Damian Muff	Guy Colin	Alfred Schaub	Dominique Maillard	Bernd Geisenberger a.i.	Urs Baumann
Services	Peter Fischer	Martin Kradolfer	Hans Steingruber	Laurent Savoy	Giorgio Metelerkamp	Ralph Schürer

Région Espace Mitelland

Berne: Zeughausgasse, Berne-Brünnen; Bienne, Brigue, Berthoud, Langenthal, Lucerne, Schönbühl, Schwyz, Soleure, Sursee, Thoune

Région Nord de la Suisse

Aarau, Bâle: Aeschenplatz, Gundelitor; Frick, Lenzbourg, Liestal, Olten, Reinach (BL), Riehen, Zofingue

Région Suisse orientale

Amriswil, Buchs (SG), Coire, Frauenfeld, Kreuzlingen, Pfäffikon (SZ), Rapperswil, Saint-Gall, Schaffhouse, Wil, Winterthour

Région Romandie

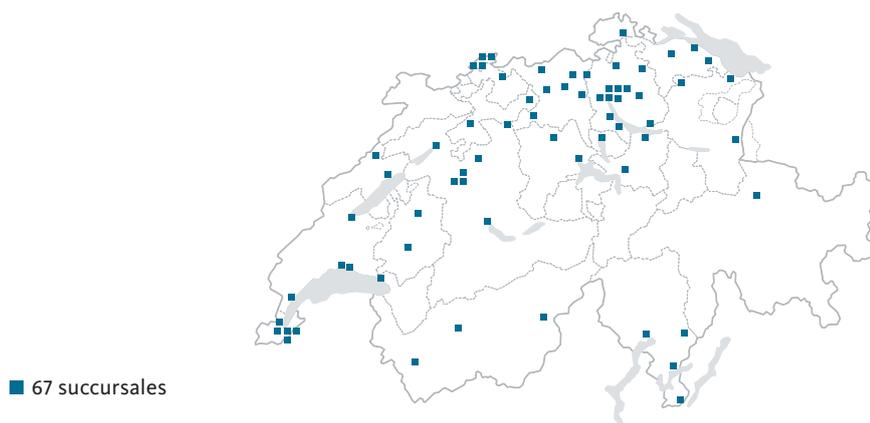
Bulle, Fribourg, Genève: Carouge-La Praille, Chêne-Bourg, Mont-Blanc, rue Pierre-Fatio; La Chaux-de-Fonds, Lausanne: place de l'Europe, rue Madeleine; Martigny, Meyrin-Vernier, Neuchâtel, Nyon, Sion, Vevey, Yverdon-les-Bains

Région Tessin

Bellinzone, Chiasso, Locarno, Lugano

Région Zurich

Baden, Brugg, Bülach, Thalwil, Uster, Wädenswil, Wallisellen Richti, Wohlen, Zoug, Zurich: Altstetten, Limmatplatz, Oerlikon, Seidengasse, Stockerstrasse



Impressum

Banque Migros SA, case postale, 8010 Zurich, banquemigros.ch
 Service Line 0848 845 400, du lundi au vendredi 8-19 heures, samedi 8-12 heures
 Typographie: Feldner Druck AG, PrePrintStudio